



**VILLEJUIF**

Tout cède à notre union

**VILLE DE VILLEJUIF**  
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 29 mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 17 heures 35.

**PRÉSENTS :**

M. Pierre GARZON, Mme Anne Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, Mme Bianca BRIENZA, M. Ahcène SAADI, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN ANDRE, Mme Nadine PASQUET, M. Kevin PARRA RAMIREZ, Mme Nadia REHRIS, M. Alain LIPIETZ, Mme Anne Gaëlle TAILLE-POLIAN, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Antoin COIS, Mme Marie France ETTORI, M. Alain MILLE, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA, M. Mamadou TOUNKARA, Mme Valérie ARLE-FERVEL,

**ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

Mme GANDAIS	représentée par M. LIPIETZ
M. SOFI	représenté par M. ASSOGBA
Mme OUCHARD	représentée par M. TOUNKARA

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :**

Mme BAKOUR  
M. RAMOS  
M. MIMRAN  
M. BADEL

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur M. ASSOGBA a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a accepté.

## Ordre du jour

1.	RAPPORT n° 1-1998 : Fixation des taux d'imposition 2023	18
2.	RAPPORT n° 1-2-3-4-1996 : Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal de la Ville	18
3.	RAPPORT n° 1-1997 : Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe FLO-BAIL	45
4.	RAPPORT N° 2-1950 : Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023	45
5.	RAPPORT N° 1-1989 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide au projet	46
6.	RAPPORT N° 1-1993 : Appel à projets dans le cadre de Villejuif Respire	47
7.	RAPPORT N° 3-1981 : Attribution d'une subvention au théâtre Romain Rolland pour une aide à la création artistique, à l'éducation artistique et culturelle et à l'organisation d'un festival des arts de la rue en septembre 2023	47
8.	RAPPORT N°3-1988 : Versement d'une subvention pour le soutien aux championnats de France OMS 2023 48	
9.	RAPPORT N° 3-1942 : Subventions 2023 aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2022/2023	48
10.	RAPPORT N° 3-1999 : Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du gala de boxe Villejuif Boxing Show	50
11.	RAPPORT N° 3-2000 : Versement d'une subvention pour le soutien aux clubs handisports et adapté	51
12.	RAPPORT N° 3-1970 : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de la restauration collective municipale 2018-2024 de la Ville de Villejuif.	52
13.	RAPPORT N° 2-1618 : Convention avec SOS FAMILLE EMMAUS du Val-de-Marne pour l'accès aux soins des Villejuifois en situation précaire	53
14.	RAPPORT N° 2-1808 : Convention de partenariat avec la mission locale IN-NOVAM pour faciliter l'accès aux soins des personnes suivies par la mission locale	54
15.	RAPPORT N° 2-1992 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association des Commerçants et Artisans de la Ville de Villejuif	55
16.	RAPPORT N° 1-1823 : Projet de convention avec deux opérateurs de téléphonie mobile pour l'installation d'une antenne au stade Louis Dolly	56
17.	RAPPORT N° 1-1961 : Dénomination d'une sente piétonne : Rose Dieng-Kuntz	57
18.	RAPPORT N° 1-1974 : Octroi d'une subvention pour l'envoi d'un conteneur aux Comores	58
19.	RAPPORT N° 1-1964 : Adhésion à une Mutuelle de groupe	58
20.	RAPPORT N° 1-1958 : Créations suppressions de postes	59
21.	RAPPORT N° 0-1995 : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal	60
22.	RAPPORT N° 0-2003 : Répartition des indemnités des élu.e.s de la commune de Villejuif	60
23.	RAPPORT N° 0-2004 : Calcul des majorations des indemnités de fonction des élu.e.s de la commune de Villejuif	61
24.	RAPPORT N° 0-1450 : Election d'une nouvelle représentante de la Ville à la SEMGEST suite à la démission de Madame CASEL	61
25.	RAPPORT N° 0-2017 : Voeu relatif au passage en force de la réforme des retraites	61

*L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.*

*La séance est ouverte à 17 heures 35.*

*Le secrétariat de séance sera assuré par Monsieur ASSOGBA.*

*Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.*

### **Monsieur le Maire**

Nous allons maintenant consacrer une heure à l'Heure citoyenne comme il est de coutume de le faire durant notre mandature. Je suis particulièrement fier de la consacrer au projet Paris-Saclay Cancer Cluster, nom qui n'est pas encore entré dans l'usage public, même si c'est le cas pour la communauté scientifique.

*La séance est suspendue pour consacrer un temps de réunion à l'Heure citoyenne.*

## **L'Heure citoyenne**

### **Monsieur le Maire**

Je souhaite remercier nos intervenants qui ont accepté de venir ou de se connecter pour évoquer cet enjeu majeur de santé et de souveraineté. Je remercie Estelle IACONA, présidente de l'Université Paris Saclay, Monsieur GARREL, directeur général du Paris Saclay Cancer Cluster et Dominique GIRY, président du Conseil de développement du Val-de-Marne. Je salue également la présence de François LOSCHEIDER qui anime depuis plusieurs années les réflexions des élus au sein de la vallée scientifique de la Bièvre, aux côtés de Dominique GIRY. J'excuse enfin le Professeur Fabrice BARLESI, directeur général de l'Institut Gustave Roussy, qui est confronté à un empêchement professionnel, mais nous aurons l'occasion de le rencontrer au cours de son mandat pour faire connaître l'ensemble des projets animant l'Institut.

En février dernier, trois ministres venaient annoncer la naissance du Paris Saclay Cancer Cluster (PSCC), lauréat d'un appel à projets national. Pour la Ville, comme pour le territoire, il s'agit d'une étape importante d'un projet majeur concourant puissamment à la lutte contre le cancer, pour la France, et contribuant à la vitalité de Villejuif et du territoire par l'afflux de salariés et de visiteurs et par la visibilité du site au plan international que ce projet va générer.

Pour l'élu local que je suis, c'est aussi la concrétisation du projet local engagé il y a vingt ans. En participant avec les communes voisines à la constitution de la Conférence de la vallée scientifique de la Bièvre, présidée par Hélène de COMARMOND, Villejuif renforce son ADN hospitalier aux côtés des acteurs de la formation supérieure, de la recherche, de l'innovation et du soin pour les inscrire plus étroitement dans les réalités sociales, urbaines et culturelles des villes. Le territoire devait continuer à incarner ce défi et en faire un moteur de son développement. Nous avons ainsi participé aux premières réflexions sur le campus en 2006, à l'initiative de Gilbert LENOIR et aidé à concrétiser une première pierre du Biocluster, avec la contribution de SADEV 94 et de Villejuif Biopark, avec l'ouverture d'une surface de 5 500 mètres carrés en 2011 pour les entreprises de

biotechnologie. Nous avons enfin lancé la ZAC Campus Grand Parc en 2011, opération d'urbanisme qui a permis au territoire d'être au rendez-vous du Grand Paris Express.

Grâce à l'énergie conjuguée des différents acteurs, dont Villejuif, Christian BLANC, Secrétaire d'État au Développement de la région Capitale, a fait converger au pied de Gustave Roussy les lignes 14 et 15 du Grand Paris Express, donnant toutes ses chances à l'émergence d'un biocluster de rang international. Ces démarches, engagées dès 2006, permettent au PSCC d'être pleinement crédible dans sa promesse.

Le temps gagné par ces démarches anticipées ne doit pas être perdu aujourd'hui sur la mobilisation du foncier de la Redoute. Le travail doit se finaliser avec l'État, et le terrain rendu totalement au projet après avoir été totalement dépollué, comme le Président de la République s'y était engagé en 2021. Vous connaissez ma mobilisation à ce sujet.

Un biocluster est un écosystème, mais aussi un quartier ou un morceau de ville, ce qui en fait sa spécificité dans le paysage national. Grâce à ce nouveau quartier, le projet de rénovation urbaine de Robert Lebon va pouvoir s'accélérer. Des logements neufs permettront le relogement des habitants. La résidence sera reconstruite sur elle-même. Grâce à ce quartier nouveau, et aux milliers d'emplois, les Villejuifois pourront travailler près de chez eux. C'est aussi grâce à ce quartier nouveau que nous avons pu mobiliser la Société du Grand Paris pour déplacer la gare dans son site actuel, pour devenir la gare d'interconnexion que nous connaissons.

Je vais maintenant laisser aux intervenants le soin de présenter ces différents éléments. J'appelle Dominique GIRY pour ouvrir cette séquence.

### **Monsieur GIRY**

Bonsoir à tous. Je vous remercie de nous accueillir ici, et Monsieur le Maire de Villejuif d'avoir eu l'idée de consacrer une heure citoyenne à ce projet important pour le territoire.

Je suis président du Conseil du développement du Val-de-Marne et présent depuis l'origine sur le projet de la vallée scientifique de la Bièvre. Cette dernière est avant une véritable vallée, avec une réelle topographie, marquée par des coteaux, une vallée et la Bièvre, qui réapparaît progressivement. J'en suis très heureux. C'est une grande aventure humaine, commencée il y a plus de vingt ans, autour des 11 maires des communes du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine entre la porte d'Orléans et Antony, qui ont accepté de mettre en commun leurs réflexions autour de cet important projet. Ce fut aussi l'occasion de nombreuses rencontres avec de grands scientifiques. Je souhaite citer trois d'entre eux, qui ont fortement marqué ce territoire. Le premier est Bernard DECOMPS, grand professeur agrégé, directeur de l'Enseignement supérieur, devenu directeur de l'ENS à Cachan. Rapidement, il a souhaité ouvrir son école sur le territoire. François KOURILSKI, professeur de médecine, a été directeur de la recherche à Gustave Roussy. Il avait entrepris un travail pour attirer l'attention de la Conférence des projets et des élus sur le potentiel de ce territoire en matière scientifique, équivalent à la quatrième région française, la région Languedoc-Roussillon. Enfin, Thomas TURSZ, ancien directeur général de Gustave Roussy, s'est impliqué pour son institut et dans la lutte contre le cancer. Il faut aussi mentionner les rencontres avec les acteurs économiques, sociaux (syndicats, associations...) et culturels.

En 1999 ont eu lieu les premières assises sur la vallée scientifique de la Bièvre. En 2006, la charte de développement de la vallée scientifique de la Bièvre a été adoptée, proposant l'émergence d'un

campus urbain. C'est aussi la date de l'élaboration du schéma de référence pour l'aménagement de référence pour son aménagement. Les entretiens de Sceaux ont enfin permis d'évoquer la thématique « Villes et Universités, des relations à réinventer ».

La vallée scientifique de la Bièvre est un outil de partenariat avec le monde de l'enseignement supérieur et les universités. La communauté scientifique est importante dans notre pays, mais pas toujours facile d'accès. Entre tous les élus du territoire et cette dernière, nous constatons des relations très étroites et une réelle volonté de coproduction. Cette démarche a permis de mettre en avant la recherche sur notre territoire, mais aussi de conforter les établissements déjà existants, en particulier Gustave Roussy, Paul Brousse, l'ENS Cachan, qui fait l'objet d'une reconversion universitaire très importante. Elle s'appuie sur la diagonale des projets, qui s'articule autour de Villejuif, Kremlin-Bicêtre, Bagneux, Cachan, Fontenay-aux-Roses, Clamart.

La vallée scientifique de la Bièvre est animée par une Conférence des projets. Ce n'est pas une institution, mais un lieu de réflexion, de partage d'idées, de propositions et de valorisation du territoire. Une des motivations de cette Conférence animée par les élus avec l'Université, la Chambre de Commerce et les acteurs économiques est d'inscrire ce territoire au cœur de l'Ile-de-France dans l'organisation plus large de la Métropole et du Grand Paris. Notre destinée est en effet fortement liée au Plateau de Saclay et à Saint-Quentin-en-Yvelines, voire au Genopole d'Évry. Cet ensemble constitue en effet le cône sud de la recherche francilienne.

C'est aussi l'opportunité d'exister aux yeux de l'État et des grandes collectivités, comme la Région. Au moment de la négociation du plan Etat-Région, il est fondamental d'exister sur ce plan.

Le projet de PSCC représente ainsi une étape majeure, parce que l'Institut Gustave Roussy est un acteur fondamental de la lutte contre le cancer. Dans cette partie de la Métropole, nous voyons émerger un campus santé de Paris Saclay. Or sa présidente rappelle souvent, comme la précédente présidente, devenue ministre de l'Enseignement supérieur, qu'une grande partie du campus de Paris Saclay se trouve dans le département du Val-de-Marne, ainsi que dans les Hauts-de-Seine. Il convient de structurer ce campus santé de Paris Saclay.

Avant de conclure, je souhaite illustrer mon intervention par quelques chiffres. Gustave Roussy est le troisième centre de recherche au niveau mondial et le premier au niveau européen. Bicêtre est le premier centre français. Paris Saclay émerge à une très position très élevée dans le classement de Shanghai. Ces établissements accueillent 2 000 médecins, enseignants et chercheurs, 24 unités de recherche, 6 000 étudiants en études de santé, 8 000 personnels soignants et 3 CHU avec 3 000 lits. Sanofi France a décidé de rester dans cette partie du Val-de-Marne en implantant son siège à Gentilly. Sur une superficie de 70 hectares, les deux lignes 14 et 15 ont été implantées autour de Gustave Roussy.

Ce campus Paris Saclay Cancer Cluster est donc une opportunité formidable dans l'accélération de la lutte contre le cancer et de la découverte de nouveaux médicaments. Telle est l'ambition très forte des élus de ce territoire, car ce projet constituera un réel relais de croissance. Ce développement s'opérera au service de la recherche et profitera aux habitants du territoire, au premier rang desquels les Villejuifois.

## **Monsieur le Maire**

Merci de nous avoir rappelé l'histoire du site et de l'écosystème de santé et de recherche que constitue la vallée scientifique de la Bièvre. Je vais maintenant demander à Benjamin GARREL d'exposer les enjeux de ce projet et de faire un point d'étape sur la lutte en oncologie par le biais de ce PSCC.

## **Monsieur GAREL**

Bonjour à tous. Je suis très honoré de vous présenter ce projet qui concrétise ce qui a été initié il y a vingt ans. Nous construisons cette jonction des lignes 14 et 15, qui donne une réelle puissance à ce site. Je vais revenir sur ce qu'est le Paris Saclay Cancer Cluster et ce que nous faisons concrètement.

Une étude a été entreprise en 2019 sur le classement de différentes régions mondiales dans le domaine de l'oncologie. La grande région Ile-de-France apparaissait à la deuxième place au niveau mondial en termes de publications en oncologie, à la quinzième place en termes de brevet et au-delà de la trentième place en termes de capitalisation des start-ups, ce qui pose problème. Sur les cinq dernières années, au moins la moitié des différentes molécules approuvées et obtenant une autorisation de mise sur le marché provenaient des start-ups. En général, ces dernières représentent 70 à 80 % des molécules mises sur le marché. Elles se font ensuite racheter dans les dix années nécessaires au développement du médicament. Ce dernier requiert en effet dix années et un investissement d'un milliard d'euros.

Nous disposons d'un excellent terrain, la recherche fondamentale française, mais nous ne parvenons pas à le transformer en solution pour le patient, alors qu'il est crucial de proposer de nouvelles solutions pour le patient. Pour le cancer du pancréas, le taux de survie à cinq ans est de 5 %. L'Institut Gustave Roussy, l'INSERM, l'Institut Polytechnique de Paris (le traitement de la donnée prenant une place croissante dans les innovations), SANOFI et Paris Saclay ont décidé de s'allier pour transformer ce terrain fabuleux en solution pour le patient.

Trois autres grands acteurs nous ont rejoints : l'Institut Curie, l'APHP et la Fédération UniCancer. S'y ajoute le pôle de compétitivité MEDICEN. Les grands acteurs de l'oncologie en France se sont alliés pour constituer un cluster basé à Villejuif pour faire en sorte que les solutions profitent le plus rapidement aux patients. Pour les médicaments en phase préclinique ou en essai clinique, il s'agit de les aider à avoir un essai positif de phase 2 le plus rapidement possible. L'idée est de créer un cluster au pied de Gustave Roussy, troisième hôpital mondial en oncologie, premier hôpital européen dans ce domaine, 500 essais cliniques. Il est en capacité de traiter les personnes en rang 3, 4 et 5.

L'Institut Gustave Roussy était un peu isolé, mais la jonction des lignes 14 et 15 lui permet maintenant d'être interconnecté, à proximité de l'hôpital Saint-Louis et de l'Institut Curie. Une surface de 40 hectares a été protégée pour créer une activité de recherche et de santé. Il s'agit de renforcer le caractère attractif de cette zone en offrant tout un panel de services, de sorte que les meilleurs acteurs de France et d'Europe viennent s'implanter au pied de Gustave Roussy, afin de travailler pour mettre les meilleurs traitements à disposition des patients.

Un diagnostic des endroits où nous constatons un manque a été établi. Nous avons observé que les start-ups françaises étaient isolées. Notre force de frappe est considérable en matière de recherche,

mais les start-ups mettent parfois deux ans à entrer en contact avec un leader d'opinion, alors que les deux acteurs sont français. Nous proposons également une offre de financement, sous forme d'avance remboursable transformable en action. Il existe de nombreux dispositifs de financement fonctionnant bien, à l'image de la BPI, des financements européens. Quant aux financements privés, ils interviennent dans un second temps, lorsque le projet a été dégrossi. Le financement public doit intervenir dans un premier temps. Soit la BPI ne parvient pas à apporter un financement suffisant, soit la start-up a besoin d'une deuxième chance pour tester une autre solution. Notre cible sera ainsi de compléter les financements de BPI et de permettre cette deuxième chance.

Nous avons déployé une offre sur l'accessibilité aux données et aux échantillons. Dans le domaine du cancer, tout part d'un mécanisme spécifique de la tumeur, sur laquelle nous allons essayer de fixer une molécule, afin d'empêcher le développement de la tumeur. Aujourd'hui, nous nous appuyons beaucoup sur l'immunothérapie, afin d'aider le système immunitaire à attaquer la tumeur. Des molécules ont ainsi été développées pour protéger le système immunitaire et attaquer ces tumeurs. Cela passe par des recherches de cible. Nous allons prendre des tumeurs, les séquencer, puis essayer de trouver le gène qu'elles ont développé pour survivre. Nous avons donc besoin de nombreuses données et d'étudier les mutations développées cellule par cellule.

Nous offrons également un panel de plateformes, certaines se trouvant près ou au sein de l'Institut Gustave Roussy, d'autres à l'Institut Curie, voire à Marseille, ciblées sur les phases précliniques, qui représentent plus de la moitié des dix années nécessaires à la mise au point du médicament. En matière d'immunologie et d'oncologie, les modèles animaux sont assez décorrélés de ce que l'on trouve chez l'être humain. La manipulation se fait donc le plus rapidement possible sur cellules humaines. Trois plateformes permettent de tester le médicament sur des échantillons de tumeur. La première plateforme s'appuie sur des organoïdes, la seconde plateforme s'appuie sur des organes explantés une fois la greffe opérée. La troisième plateforme nécessite de couper une tranche contenant des cellules tumorales et du substrat pour tester les médicaments du futur. Cela permet de ne pas sacrifier des souris et d'obtenir des résultats plus pertinents. Une autre plateforme s'appuie sur la transcription spatiale, afin de découvrir les mécanismes spécifiques aux tumeurs. Enfin, une plateforme d'ingénierie d'anticorps permet de fixer les anticorps.

Ces différentes plateformes s'appuient sur l'excellence française. Nous y travaillons avec de petites start-ups, afin de parcourir ce long chemin que constitue le développement d'un médicament destiné à soigner le cancer. Une plateforme d'essais cliniques sera lancée à Gustave Roussy, afin de travailler plus facilement avec les start-ups et les aider à réaliser leurs essais cliniques, appuyées par d'autres entreprises. L'Institut offre en effet le savoir-faire et l'ingénierie sur un essai clinique à ces start-ups.

Le premier traitement du cancer restant la chirurgie, une plateforme est mise en place sur le développement de la chirurgie du futur pour aider le chirurgien à bien délimiter la tumeur et à tout enlever. Nous fédérons ainsi un tissu français pour offrir les meilleurs services aux start-ups.

L'objectif est de faire du site Gustave Roussy le site où innover dans le domaine du traitement du cancer en France et en Europe.

## **Monsieur le Maire**

Quelle belle synthèse ! Merci. Estelle IACONA, présidente de l'Université Paris Saclay, est normalement connectée. Je lui propose d'intervenir.

## **Madame IACONA**

Bonjour à toutes et à tous. Je regrette de ne pas être parmi vous et de devoir intervenir à distance. Je vous remercie de cette invitation. Vous m'avez proposé de présenter l'Université de Paris-Saclay, notamment en matière de formation, de recherche et d'innovation en santé.

L'Université Paris-Saclay a été créée récemment, en 2020. Elle s'appuie sur tous ses membres, qui sont nombreux et se répartissent sur un territoire en Ile-de-France. C'est un modèle d'université nouveau en France, ayant pour objectif d'être positionné de sorte à accroître sa visibilité à l'international. Géographiquement, elle se trouve dans les franges sud et sud-ouest de l'Ile-de-France et s'articule autour d'une vingtaine de campus dans quinze villes. Villejuif se trouve dans la frange la plus septentrionale de l'Université Paris-Saclay, avec, à proximité, l'Institut Gustave Roussy, le Kremlin-Bicêtre. Deux IUT et une faculté de Droit Éco-gestion se trouvent à Sceaux et à Cachan. Paris-Sud (mathématiques et physique) se trouve à Orsay, dans le campus Vallée. Sur le plateau de Saclay, on trouve également les activités de physique, les écoles (AgroParis Tech, Centrale, Supélec, ENS Paris-Saclay), le CNRS et le CEA. Plus à l'est, on trouve l'Université d'Évry, qui intègre actuellement l'Université Paris-Saclay. Nous travaillons également à une association renforcée avec le Génomopôle. À l'ouest, autour de Versailles et de Saint-Quentin, nous trouvons les campus de l'Université de Versailles-Saint-Quentin et plusieurs IUT. Ces campus représentent 50 000 étudiants, 4 500 doctorants, 8 000 chercheurs et enseignants chercheurs et 8 000 personnels techniques et administratifs. L'Université est ainsi une communauté de 70 000 personnes, travaillant sur des activités de formation, de recherche et d'innovation, sur un large spectre académique embrassant toutes les thématiques.

Ces thématiques peuvent être résumées dans trois grands secteurs, un secteur sciences humaines et sociales, un secteur sciences et ingénierie et un secteur sciences de la vie et de la santé. Dans ce large spectre, nous formons les citoyens et professionnels de demain. Chaque année, 20 000 diplômés (de la licence au doctorat) sortent de l'Université, parmi lesquels on trouve des Masters en recherche, des ingénieurs, des médecins, des pharmaciens.

Par ailleurs, la recherche a pour objectif de répondre aux défis de la connaissance. Il s'agit d'aller plus loin dans ces secteurs pour répondre aux enjeux de la société. Une des grandes spécificités de l'Université Paris-Saclay est que les disciplines se parlent entre elles. Elles travaillent de manière transversale. Ainsi, au sein du PSCC, des collègues de Gustave Roussy et de différentes facultés de médecine interviennent, mais aussi des biologistes, des mathématiciens, des informaticiens et des spécialistes des données. Un lien est en outre établi avec les sciences humaines et sociales. Comment le patient se comporte-t-il par rapport à la prise de médicaments ? Plusieurs disciplines contribueront à cette démarche pour avoir une vision plus collective de ces connaissances et aboutir à des réponses à ces enjeux de société.

Le troisième pilier est enfin de contribuer à l'innovation et à l'impact économique. Je souhaite vivement insister sur la place de l'Université et de nos campus dans leur territoire, car elle est absolument fondamentale, sous l'angle du lien entre les territoires et les entreprises qui y sont implantées. Certaines entreprises sont issues de nos laboratoires et vont être créées et s'implanter sur ces territoires. Le lien avec la société et les citoyens est également essentiel, afin de permettre aux citoyens d'entrer à l'Université. C'est important pour nous. L'impact de ce lien entre l'Université et le monde socioéconomique peut se décliner de nombreuses manières. Le lien avec nos territoires est donc fondamental. La fondation de l'Université Paris-Saclay ne se réduit pas à un campus en contact avec son écosystème, puisque ce dernier doit être entièrement en contact avec



toute l'Université. Si l'expertise requise se trouve sur un autre campus, l'ouverture doit se faire vers l'ensemble des campus et des compétences associées.

Concernant le pilier santé, les membres fondateurs et partenaires de l'Université ont créé des projets et des programmes, tels que le PSCC. L'IHU est également un programme, dont nous attendons avec impatience le résultat des auditions. Les 50 000 étudiants et 8 000 enseignants chercheurs sont répartis entre des Graduate Schools, des écoles graduées. Ces 18 écoles couvrent l'ensemble des disciplines. Cinq écoles portent plus particulièrement le secteur sciences de la vie et de la santé : Biosphera (alimentation, agriculture du futur), Health and Work Sciences (innovation du médicament, pharmacie), Life Sciences and Health (biologie et santé en lien avec d'autres disciplines), Sport et Mouvement de facteurs humains (lien avec le sport, la robotique et le bien-être) et santé publique (positionnée sur la santé de manière plus spécifique). Parmi les grandes thématiques explorées, on peut citer la cancérologie, l'immunologie, l'infectiologie, l'inflammation, les neurosciences, le mouvement et le handicap, la physiologie, la génétique. Sur ces différents axes, nous nous efforçons d'améliorer l'innovation thérapeutique. L'imagerie médicale est une technologie essentielle à cette aune, très connectée avec la physique. Enfin, il faut mentionner l'étude de la santé de la population.

### **Monsieur le Maire**

Je vous remercie pour cette présentation. Je vais maintenant donner la parole aux différents groupes, qui auront peut-être des questions. Qui souhaite s'exprimer, à raison d'un membre par groupe ?

### **Monsieur WEBER**

Merci Monsieur le Maire. Les trois présentations montrent combien nous sommes à un moment crucial pour l'oncologie en France et sur ce site de Villejuif. Le socle est solide, puisque depuis un siècle, le professeur Gustave Roussy a créé la première consultation consacrée au cancer. La vie de l'Institut fut agitée, parfois tragique, puisque Gustave Roussy a connu un destin tragique. Le passage dans les nouveaux locaux a constitué une étape importante. Le lancement de Campus Grand Parc a également été un moment important du développement de l'Institut, que l'on appelle désormais Gustave Roussy. On pourrait également envisager un changement de nom pour Paris Saclay Cancer Cluster.

Les destins de Gustave Roussy et de Villejuif sont intimement liés. Aller à Villejuif signifie se rendre à Gustave Roussy dans de nombreux endroits du monde. Gustave Roussy se consacre au traitement du cancer, des soins souvent très lourds, pour soi-même, pour un proche, pour un ami, avec encore trop souvent la mort au bout du parcours. Il faut saluer les soignants de Gustave Roussy, qui se dépensent sans compter, et dont nous connaissons la compétence et le dévouement.

Lutter contre ce fléau qu'est le cancer au meilleur niveau mondial est un honneur immense. Soyez assurés que tout Villejuif se tient derrière ce combat et en est fier. Si vous nous demandez ce que l'on peut faire pour vous, vous nous trouverez à vos côtés. C'est une évidence pour moi, fils d'oncologue, responsable de la Ligue contre le Cancer de Loire-Atlantique, emporté par ce mal.

J'interviens en tant qu' élu de Villejuif. À ce titre, je me sens porteur des interrogations des Villejuifaises et des Villejuifois : qu'est-ce que Gustave Roussy et le PSCC peuvent faire pour

nous ? Je réponds qu'ils peuvent faire beaucoup, dans le soin pour tous, dans la ville pour tous, dans l'éducation pour tous. Dans le soin pour tous, Villejuif est une ville d'excellence hospitalière. Dans le domaine de la recherche, le CNRS et l'INSERM sont très présents. A côté de cette excellence hospitalière, et de cette excellence de la recherche, notre rôle, en tant qu'élus de Villejuif, est d'encourager la médecine pour tous. Il importe que les acteurs de pointe se tournent vers la santé publique, le soin au quotidien, la prévention. Quant à la ville pour tous, le projet PSCC s'inscrit dans un projet de développement urbain, qui doit bénéficier à tous et en particulier aux habitants du territoire. Nous comptons sur vous pour que le PSCC ne soit pas un ovni posé au milieu de nulle part, mais une pièce d'un puzzle urbain, étroitement articulé avec la ville où il est né et où il s'est développé.

Enfin, l'éducation pour tous : Paris Saclay Cancer Cluster peut, et à nos yeux doit, être une locomotive de l'éducation en général et de la recherche en particulier, et en premier lieu pour nos étudiants. Villejuif est une ville universitaire accueillant 10 000 étudiants, particulièrement en informatique et en biotechnologie. Nous avons l'ambition d'être une ville de la science pour tous. PSCC peut aussi donner le goût de la recherche fondamentale ou appliquée à nos lycéens, collégiens et élèves. Nous pouvons, dans ce registre, nous appuyer sur un tiers de confiance, la vallée scientifique de la Bièvre, avec sa présidente, Hélène DE COMARMOND, et ses animateurs infatigables, Dominique GIRY et François LOSCHEIDER. Elle fait le pont avec Paris-Saclay, cette université d'excellence mondiale, qui peut toutefois sembler un peu lointaine aux yeux des habitants de Villejuif. Les Villejuifois souhaitent être intimement associés à PSCC, jusque dans ses instances. Ce n'est pas une vision de clocher, mais le complément indispensable à un pôle d'importance mondiale. Pour penser globalement, il faut aussi agir localement.

Que pouvons-nous faire pour vous, Paris Saclay Cancer Cluster ? Que pouvez-vous faire pour nous, Villejuifois ? Nous aurons réussi quand nous aurons répondu à la question « *que pouvons-nous faire ensemble ?* » À partir de maintenant commence une nouvelle époque. Vous pourrez dire « *j'en étais* ».

### **Madame LEYDIER**

Je vais intervenir au nom du groupe Communistes et Citoyens. Je tiens d'abord à vous remercier pour le temps que vous avez consacré ce soir pour présenter aux élus et aux habitants de la Ville ce projet d'envergure. Chacun a pu apprécier la qualité de vos interventions qui ont su présenter dans un langage accessible un projet scientifique de pointe. Vous avez d'ailleurs redonné quelques lettres de noblesse au mot « start-up », parfois associé aux réseaux sociaux et à des projets pas toujours utiles. Ce soir on a bien vu que derrière ce terme, on peut trouver une réelle utilité publique.

Paris Saclay Cancer Cluster est un projet mondial au cœur de Villejuif. Il va changer le rythme de l'innovation en oncologie, afin de la rendre plus prédictive, précise et efficace. Il rassemble près de 80 membres, neuf nationalités et associe des organismes de recherche, des universités, des hôpitaux, des start-ups, des industriels, des investisseurs en capital, des associations de patients, le gouvernement et des acteurs du territoire.

Ce projet, à Villejuif, est incarné par le bâtiment de l'IGR, bâtiment principal actuel, dont la commande avait été lancée par Pierre DENOIX et œuvre de l'architecture Pierre LABORDE. Lancé en 1964, il n'a été inauguré qu'en 1980, par suite de retard pris dans les études et dans la conduite du chantier. Ce bâtiment fait partie de l'identité de Villejuif, puisqu'il est reconnaissable de loin. Il fait partie de notre histoire commune. Il s'agit du point culminant de la Ville et constitue un repère

visuel. C'est aussi le symbole d'un retour à la maison après les vacances pour de nombreux Villejuifois. Nous savons tous l'importance de ce lieu, sentiment renforcé par la présentation de ce soir. Villejuif et l'IGR sont au cœur de la recherche médicale mondiale. Nous pouvons en être fiers, à plusieurs titres : fiers d'être Villejuifois, ville d'excellence, ville de la recherche médicale et ville utile au service de l'Humain.

Pour autant, il est important que les habitants doivent pouvoir s'emparer de ce projet, s'en sentir parties prenantes. Comment ? Grâce à la présentation de ce soir, qui permet de consacrer du temps aux habitants et de leur expliquer de ce projet. Grâce aux actions permettant une appropriation du projet par tous les habitants, alors que l'IGR est longtemps restée en marge de notre Ville, en entrée de ville, dans un secteur enclavé. Avec le Campus Grand Parc, l'arrivée d'une nouvelle gare et le renouvellement du quartier Alexandre Dumas, tout un quartier est en devenir. L'image d'un quartier d'entrée de ville, un peu délaissé, depuis des décennies, va laisser place à une nouvelle ère. Demain, dans cet espace, se côtoieront des scientifiques, des patients et leurs familles, les habitants d'Alexandre Dumas et des Hauts de Bruyères et de nouveaux habitants, parfois venus du monde entier. Il s'agit d'un nouveau quartier, accueillant, mixte, résilient, vivant et verdoyant, construit pour et avec les habitants. Associer chacun à la réflexion sur les évolutions et les transformations de la ville est d'ailleurs l'objet du conseil interquartiers qui se déroulera le 13 avril prochain, parce que nous sommes concernés en tant que résidents et parce que nous savons que la ville doit se transformer au regard de la crise climatique et énergétique. C'est ensemble que nous trouverons des solutions tenables, acceptables et respectueuses de l'environnement. Villejuif est une ville populaire qui érige le vivre ensemble en modèle. Le PSCC en est un très bel exemple, faire ensemble pour aller plus loin.

### **Monsieur LAFON**

Je souhaite intervenir sur deux aspects, un aspect historique, sur les politiques qui sont intervenus dans le processus, et un aspect relatif à l'aménagement du territoire et aux transports.

En 2006, l'association Cancer Campus a été créée, ainsi qu'Orbival. Plusieurs élus du Conseil départemental (Laurent GARNIER, Christian FAVIER) et des élus locaux (Claudine CORDILLOT, les élus de la CAVB) étaient présents, dans l'objectif de développer ce quartier. Il y a toutefois eu des oppositions. Ce ne fut pas un long fleuve tranquille, sans opposition politique. Ces démarches furent compliquées, car dès qu'on touche à la création d'un nouveau quartier de ville, cela crée des tensions. Il est bon de s'en souvenir.

Après cette création, une zone d'aménagement concertée (ZAC) a été créée pour rendre opérationnel un nouveau quartier de ville autour de la nouvelle gare SGR. Cela a suscité de nouvelles difficultés. Si le développement de ce quartier paraît aujourd'hui évident, ce n'était pas le cas à l'époque. Ce n'était pas écrit à l'avance, même si le projet se concrétise aujourd'hui.

Concernant les transports, l'association Orbival a été créée en 2006, pour une liaison de transports est-ouest entre les villes du Val-de-Marne. Il en a résulté la création de la ligne 15. Ces nouveaux points de transport doivent être accessibles à tous. Nous ne voulons pas poser des objets de recherche et de développement économique sans lien avec la ville autour de cette gare SGR. Le PSCC va se développer à quinze minutes de Châtelet et d'Orly, mais nous ne percevons pas de lien avec la population. Le risque est que ces quartiers accueillent deux types de population, les habitants et les personnes qui viennent y travailler. Nous souhaitons l'éviter et faire en sorte que les

personnes amenées à venir y travailler puissent trouver des logements accessibles dans ce quartier. Les habitants doivent pouvoir intégrer ces nouvelles entreprises.

Quant à la prévention en matière de cancer, nous essayons d'agir politiquement pour éviter les pollutions et les situations favorisant le développement des cancers. Nous agissons sur les transports, sur l'équilibre entre emploi et habitat pour éviter les déplacements et sur la création de logements de qualité (nous avons élaboré une charte de la promotion de la construction). Via le plan local d'urbanisme, nous allons développer le pourcentage d'espaces verts dans les nouveaux projets urbains. Cette qualité de vie, que l'on va essayer d'améliorer, semble être nécessaire pour éviter la propagation des cancers. Ma question, c'est quel rapport faites-vous entre la prévention et la recherche sur le cancer ? Comment vous appropriez-vous cet espace-là ?

Dans le cadre du plan local d'urbanisme, l'intercommunalité (EPT 12) et la ville de Villejuif ont organisé un atelier « santé, environnement, quel organisme pour améliorer notre quotidien ? ». Les participants ont abordé la santé et l'urbanisme à différentes échelles. Nous avons posé davantage de questions et ouvert un champ de réflexions qu'apporter des réponses. Comment envisagez-vous le lien entre la santé et l'urbanisme dans le cadre du projet PSCC ?

### **Monsieur LIPIETZ**

Bonjour à toutes et à tous. Je tiens à remercier les personnalités qui nous ont présenté le projet, et le grand nombre de chercheurs, d'étudiants, de personnels techniques et de soins, de personnels d'entretien, impliqués dans les différents étages de ce projet. Il s'articule en effet autour de la vallée scientifique de la Bièvre, de l'Université de Paris-Saclay et de PSCC. Si je n'apprécie pas trop le mot « cluster », parce qu'il n'est pas très français et parce qu'il a un peu été dévalué par la récente épidémie, les spécialistes de développement urbain parlent plutôt de R système dans cette situation. Ecosystème semble ainsi être le terme le plus adapté.

Je suis content que l'on ait parlé à plusieurs reprises du Génopôle. Pour avoir étudié les écosystèmes en Ile-de-France et dans le monde, nous sommes au croisement de deux structures, le pôle médical qui a émergé au XVIIème siècle autour de la Pitié Salpêtrière, et la zone qui s'est créée au sud, près de Saclay, autour des mathématiques, de la physique, de la recherche nucléaire. Les deux se marient ici. L'oncologie se situe au croisement de la santé et de l'informatique. L'IGR dispose ainsi d'un laboratoire d'oncologie transférentiel, immense rassemblement d'ordinateurs.

Comment matérialiser cette ambition sur Villejuif ? Plusieurs questions se posent. Comme Monsieur LAFON, je m'interroge sur la prévention. Villejuif est aussi le centre d'une grande machine à faire du cancer, avec l'ensemble boulevard Périphérique/autoroute A6, plus grande concentration d'autoroutes d'Europe, voire du monde. Nous sommes balayés par un flux de microparticules, même si nous avons construit un mur de terre pour nous en protéger. Ce point est donc extrêmement important. Lors de chaque débat à la CAVB sur Cancer Campus, lorsque nous soulevions cette question de la pollution, on nous répondait que le tabac restant la principale cause des cancers, il n'était pas utile de s'en occuper. Or nous souhaitons être protégés. Que pouvons-nous faire ?

Concernant l'emploi, il est certes utile de se préoccuper de créer des retombées sous forme de start-up, mais il faudrait y associer les écoles d'ingénieurs de Villejuif. J'ai beaucoup travaillé pour les convaincre de la pertinence de s'orienter de plus en plus vers l'imagerie liée au monde médical, puisque nous nous trouvons à côté de l'IGR. Ce sont des écoles privées, certes, mais pour de

nombreux Villejuifois, elles constituent un débouché important dans leur scolarité. Même si elles sont payantes, elles représentent toujours un coût moindre que la location d'un appartement ailleurs. C'est une véritable filière pour les jeunes souhaitant poursuivre des études scientifiques.

Quant aux sciences humaines, elles revêtent également une grande importance à nos yeux. Comment soutenir l'image de Villejuif comme ville de santé à cette aune ? Les gens se représentent la ville de Villejuif comme la ville du cancer, de la mort. Une certaine spécialisation permet la formation du personnel de soin et d'accompagnement. Nous avons lu un terrifiant article concernant la mort d'un patient normalement accompagné par le service de gériatrie de notre hôpital Paul Brousse. Ma propre compagne y a été accompagnée de manière extraordinaire jusqu'à sa mort. Nous ne comprenons pas comment nous sommes arrivés à une situation où nous ne pouvons plus nous occuper des soins palliatifs et de l'accompagnement jusqu'au décès.

Le dernier point concerne la question du foncier. Évidemment, nous ne pouvons pas tout faire à la fois. Nous nous sommes battus pour des raisons écologiques et de santé pour atteindre 10 mètres carrés par habitant. À la fin du précédent mandat, une bataille terrible entre la SADEV et l'IGR a bloqué la ZAC Campus Grand Parc pendant un an. Elle a porté sur les terrains situés autour de l'IGR et sur l'expropriation d'une partie de ces terrains. Les écologistes ont fermement soutenu l'IGR, de même que le rapporteur de la commission d'enquête. Si le Préfet a donné raison à l'IGR, ce type de bataille sera récurrent. On ne peut pas protéger le parc, faire des logements et en même temps développer des immeubles.

Pour autant, il faut que les start-ups ne soient pas trop loin des lieux de recherche, mais ce n'est pas obligatoire non plus, même si c'est souhaitable. Il n'y a qu'une seule grande entreprise parmi ce vivier de petites start-ups, SANOFI. Nous nous orientons ainsi vers une R-système avec un seul essieu, alors qu'il n'est pas obligatoire d'être une galaxie autour d'un grand trou noir. Il serait préférable d'avoir plusieurs grandes entreprises pour que les start-ups puissent avoir un certain choix quant à leur destin futur. Le principal problème restera néanmoins celui du foncier, mais les écologistes défendront le développement de la recherche et du logement, plutôt que le logement, sachant que chaque nouvel habitant induit la réalisation de 10 mètres carrés d'espace vert supplémentaire. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Je ne recense maintenant plus d'inscrit. Souhaitez-vous réagir sur les questions posées par les élus ?

### **Madame IACONA**

Je partage de nombreux points commentés et mentionnés par les différents intervenants. Monsieur WEBER a pris la parole au début et a évoqué la nécessité d'agir ensemble. Il est essentiel de le faire, pour la science et pour développer le goût pour la science et la technologie. Il faut donner aux jeunes l'envie de changer la société, pour qu'elle soit plus juste, plus écologique, plus sûre. Nous pouvons y contribuer ensemble. L'Université a un rôle à jouer dans cette perspective.

Par ailleurs, vous n'êtes pas loin de Saclay, en fait. Vis-à-vis du schéma, vous vous trouvez même dans l'Université de Paris-Saclay. Elle ne se réduit pas au plateau de Saclay.

Quant aux start-ups, pendant de nombreuses années, nous avons entendu parler de start-ups se consacrant à la création d'applications. Les start-ups dites tech partant d'une rupture scientifique d'un laboratoire pour pouvoir créer un progrès pour la société sont plus particulièrement visées par les objectifs du PSCC et par les points d'innovation de l'Université de Paris-Saclay. La place des jeunes est fondamentale dans les enjeux de transition. Nous pouvons encore y contribuer, mais les principaux contributeurs seront surtout les jeunes, diplômés de nos universités ou d'ailleurs.

Sur le fait de nous appuyer sur un grand groupe fondateur du PSCC, SANOFI, l'objectif est d'en élargir le cercle. Le PSCC doit être rejoint par d'autres grands groupes de ce secteur. L'équipe du PSCC y travaille.

### **Monsieur GAREL**

Nous sommes effectivement confrontés à un enjeu d'aménagement. Nous y travaillons avec vos équipes et avec la SADEV. Nous vous en remercions d'ailleurs. Concernant le quartier autour de Gustave Roussy, il doit accueillir des forces en oncologie, ce qui suppose une offre de laboratoires et de bureaux conséquente, soit 100 000 mètres carrés. Il faut construire ces surfaces et les faire occuper par des entreprises centrées sur l'oncologie.

Que pouvons-nous faire pour vous ? Nous serons toujours prêts à donner du temps pour expliquer ce que l'on fait et à faire en sorte que ce soit un quartier vivant, qui ne s'éteigne pas la nuit, où l'on puisse manger et vivre, et que ce ne soit pas seulement du labo-bureau. Je pense que nous partageons cette ambition.

Une surface de 100 000 mètres carrés représente entre 5 000 et 7 500 emplois directs. Ce projet prendra donc plus de deux à trois ans, mais nous attendons aussi des retombées pour les Villejuifois en termes d'emploi, de formation et de débouchés. Nous travaillons déjà avec l'EPITA et Sup Biotech pour les intégrer et les informer des domaines dont nous envisageons l'arrivée. Ainsi, la demande en bio-informaticiens va se développer au cours des années à venir. Nous avons donc l'intention de continuer à travailler avec ces écoles.

Il n'y a effectivement qu'une seule grande entreprise impliquée dans le projet, SANOFI, mais nous sommes en discussion avec d'autres grandes entreprises. Nous espérons poursuivre ce travail. Notre association va se transformer en fondation de coopération scientifique. L'organe décisionnel est alors le conseil d'administration, normé sur 15 membres. Les collectivités locales auront leur place. Nous espérons leur octroyer deux places, mais pour le moment, nous nous heurtons à un léger blocage. Les collectivités locales auront leur rôle, car nous devons discuter avec elles.

### **Monsieur le Maire**

Dominique GIRY, avez-vous une réaction sur l'articulation un peu historique du rôle des collectivités locales pour préparer le terreau favorable à la notion de cluster ?

### **Monsieur GIRY**

Ce qui est au cœur de la démarche et de la réflexion, c'est ce que Villejuif peut faire pour ce pôle scientifique important et ce que ce pôle scientifique peut apporter au territoire de Villejuif. Cela dépasse largement les scientifiques et implique l'État et Gustave Roussy. Les démarches doivent

être entreprises en lien avec les élus. Le Maire de Villejuif et d'autres élus doivent être associés à la gouvernance du PSCC. C'est évidemment l'association du territoire à la production de ce Villejuif élargi. Le reste de Villejuif ne doit pas en être exclu. Le débat portait sur le foncier.

Cela ne peut pas être un quartier monoculturel. La Conférence des projets, parce qu'elle réunit les élus du territoire, suit une démarche singulière, très féconde, mais source de complexité. En effet, nous sommes partis du territoire avec les scientifiques, les acteurs économiques et sociaux. L'État n'a pas décidé, un jour, que le projet serait mené sur cette zone. J'ai un peu le sentiment que, même si les difficultés restent grandes, les élus, les scientifiques et l'Etat débattent pour « faire ville », et pas simplement pour mener un projet scientifique, même si nous y sommes attachés. C'est évidemment la science, la santé, le médicament.

Comment développer l'urbanisme et la santé ? J'ai été sensible aux propos sur l'axe A6/A6B, qui se trouve à proximité de Gustave Roussy. La cohabitation est complexe et soulève d'autres types de questions.

### **Monsieur le Maire**

Merci aux invités pour avoir cherché à rendre intelligibles les choses sur un sujet un peu complexe.

Je souhaite dire quelques mots sur les débats qu'on a pu avoir ce soir. Je tiens à saluer le travail historique de tous ceux qui se sont penchés sur ce territoire en s'efforçant de maintenir les conditions d'un développement sans précédent de la recherche et du soin, avant même que des projets formalisés existent. C'est ce que j'appelle l'intuition politique nécessitant de réunir les collectivités, l'Etat, la recherche, les universités, autour d'une même table. Cela a rendu ces évolutions possibles. Si la gare Gustave Roussy semble aujourd'hui une évidence, elle ne se trouvait initialement pas à cet endroit pour des raisons techniques et financières. Elle se trouvait plus à l'est de la ville. À l'époque, dans le cadre des discussions, les autorités de médecine de Gustave Roussy, avec la Maire de Villejuif, Claudine CORDILLOT et le président d'ORBIVAL, Christian FAVIER ont mené une intense bataille de lobbying pour déplacer cette gare, contre l'avis des ingénieurs. Il a été affirmé qu'il fallait rendre cette gare accessible aux personnels de Gustave Roussy et imaginer qu'un jour, un quartier de sciences, de recherche, de soins et de production pourrait émerger dans cette zone. Pour donner un ordre d'idée de ce dont nous parlons, il fallait réinjecter 60 millions d'euros pour déplacer cette gare dans la zone actuelle.

Aujourd'hui, Madame la Présidente a raison de rappeler que l'Université Paris-Saclay couvre une aire correspondant à un large cône sud de Paris et de sa banlieue. Quant au plateau de Saclay, encore un peu loin aujourd'hui, il sera demain connecté aux lignes 14 et 18. Il faudra moins de 25 minutes pour s'y rendre. En temps, nous serons les uns à côté des autres, grâce à cet engagement. J'en profite pour saluer le travail du ministre d'alors, Christian BLANC, qui a rendu possible le Grand Paris Express. Il avait été très attentif à cette perspective de création d'un grand pôle de recherche universitaire autour de Paris-Saclay et de son écosystème au sens large.

Que pouvons-nous faire ensemble ? Nous avons contribué à rendre possible le schéma de transport qui rend le projet possible. Nous avons également prévu les réserves foncières, la modification du plan local d'urbanisme, le travail main dans la main avec l'aménageur public, afin de permettre l'émergence de cet écosystème. Nous sommes bien dans le cadre d'une ville, et non d'un quartier monoculturel. Est-ce un handicap par rapport au modèle anglo-saxon que l'on connaît ? Je ne le crois pas. Je suis persuadé du contraire, pour en avoir discuté avec de nombreux acteurs et avec un

jeune chercheur revenu de Boston, dont les conditions financières et de technicité étaient meilleures sur place. Il est pourtant revenu, disant qu'en tant que chercheur, la matière (formelle ou non) et la traduction pratique des recherches sont deux dimensions essentielles, mais il manque le maillage des hôpitaux dans le secteur. À Villejuif, le laboratoire se trouve au pied des hôpitaux, Gustave Roussy, Bicêtre ou Paul Brousse. Cela explique la décision qu'il a prise.

Monsieur BARLESI, préfigurant la présentation du PSCC aux autorités devant retenir ou non le projet, avait argumenté sur l'écosystème futur, affirmant qu'il n'en existait qu'un en France, à Villejuif. Aucun autre lieu en France ne permet le développement d'un écosystème harmonieux, entre laboratoire, soin, production, recherche, logement, commodités, proximité et services publics. Nous travaillons depuis le début de ce mandat à revivifier ce projet et à le remettre sur les rails. Cela nous permet de saluer l'annonce faite par l'État il y a un peu plus d'un mois de mettre à contribution les deniers publics à hauteur de 100 millions d'euros pour le PSCC. Nous n'avions pas l'assurance de les obtenir à ce moment-là, ce qui traduit l'engagement de l'État dans ce domaine. Il convient de poursuivre ce travail d'intuition, pour qu'il devienne une réalité concrète d'un écosystème répondant aux besoins des populations existantes et accueillant pour les personnels de soin, les enseignants et les chercheurs, pour qu'ils y vivent le mieux possible.

Enfin, Madame IACONA, vous avez insisté sur les projets de Monsieur WEBER. Lors d'une présentation sur place avec Christian BLANC et Dominique GIRY, vous évoquiez la nécessité d'avoir un bassin le plus large possible et de soutenir la culture scientifique autant que possible. Un vice-président avait alors été désigné. La culture scientifique doit être développée le plus tôt possible et doit combattre l'idée selon laquelle les mathématiques, la physique, la biologie, la chimie seraient des domaines réservés à quelques-uns, alors que le but est de lever les barrières et les obstacles à leur enseignement. Toutes les disciplines enseignées à l'Université interagissent. Chaque discipline est utile aux autres et contribue à la lutte contre le cancer. Les efforts que nous menons à Villejuif pour développer la culture scientifique dès le plus jeune âge, via le PEDT en matière de santé et de culture, doivent être combinés avec ceux des écoles scientifiques de Villejuif et de l'Université de Paris-Saclay. Vous y étiez disposés.

Je vais en rester là pour cette heure citoyenne. Je remercie les intervenants au nom du Conseil municipal et des Villejuifois et des Villejuifaises. Nous allons nous efforcer de continuer à rendre populaires ces questions relatives à l'appropriation de ce quartier futur, d'ores et déjà visible lorsqu'on s'y promène. Merci à vous.

Je vais maintenant rouvrir la séance du Conseil municipal. Sur table, vous disposez du rapport modifié portant sur le budget primitif 2023, deuxième point de l'ordre du jour, ainsi qu'un vœu portant sur le mouvement des retraites, un tableau récapitulatif de l'assiduité des élus au titre de l'année 2022. Ce dernier ne fera pas l'objet d'un rapport, mais il s'agit de la conséquence du règlement intérieur que nous avons adopté et modifié au sein du Conseil municipal. Il est communiqué à titre informatif. Enfin, une délibération a fait l'objet d'une modification, le vote du budget primitif 2023.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour, je vous annonce quelques changements dans l'exécutif municipal. Madame REKRIS quitte le groupe Villejuif Ecologie pour rejoindre les élus non affiliés à un groupe au sein de la majorité municipale. Monsieur PARRA-RAMIREZ devient conseiller délégué à l'Enseignement supérieur, en lien avec Monsieur WEBER. Monsieur ASSOGBA devient conseiller délégué à la nature en ville et à l'eau.



## **Compte rendu de la séance précédente**

**Monsieur le Maire**

Nous commençons l'ordre du jour par l'examen du procès-verbal de la séance précédente du 9 février 2023. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

**Madame ETTORI**

Encore une fois, les absents se retrouvent présents. C'est perpétuel. De plus, les procès-verbaux postés sur le site de la Ville ne tiennent pas compte de ces remarques. Je remercie l'administration de vérifier ces points.

**Monsieur le Maire**

De qui parlez-vous ?

**Madame ETTORI**

Je parlais de Madame BAKOUR. Elle est notée présente, alors qu'elle est tout le temps absente.

**Monsieur le Maire**

Ce sera corrigé. Y-a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas, il est donc adopté.

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ***

**Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

**Monsieur le Maire**

Les décisions du Maire vous ont été transmises conformément aux règles de vie fixées pour faciliter les débats des commissions et la préparation du Conseil municipal. Plusieurs questions ont été posées. Des réponses ont été apportées au Conseil municipal après les commissions.

## **1. Rapport n° 1-1998 : fixation des taux d'imposition 2023**

**Monsieur le Maire**

Je cède la parole à Monsieur CHASTAGNAC concernant les rapports relatifs au budget 2023 de notre commune.

**Monsieur CHASTAGNAC**

Le Code général des collectivités territoriales prévoit une délibération sur la fixation des taux d'imposition 2023 avant l'examen du budget. Je vous propose de débattre des propositions municipales d'augmentation des taux à l'occasion du rapport suivant sur le budget primitif. Le vote sur les deux délibérations aura ainsi lieu à l'issue de la discussion générale.

**Monsieur le Maire**

Je vous propose de procéder au vote.

*ADOPTION À LA MAJORITÉ (33 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention)*

## **2. Rapport n° 1-2-3-4/1996 : vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal de la Ville**

**Monsieur CHASTAGNAC**

Mes chers collègues, lors du débat sur les orientations budgétaires, nous avons retenu les conditions d'incertitude prévalant au regard de l'ampleur des crises sociales, économiques et écologiques. Ce contexte s'est encore aggravé depuis, ce qui a requis de nombreux échanges dans des délais restreints pour boucler le budget. Je tiens à remercier le travail de notre administration, et notamment celui de la direction de l'administration financière, qui nous a permis de recueillir les éléments les plus précis pour construire ce budget. Deux membres de cette équipe sont présents ce soir. Je tiens à saluer leur investissement et à les remercier, puisqu'ils travaillent dans des conditions pas toujours idéales.

Je souhaite également saluer la qualité du travail de l'ensemble de mes collègues de la majorité et les échanges collectifs constructifs qui ont permis de construire ce budget dans cette période de forte incertitude, marquée par des choix complexes. En responsabilité, ils ont permis toutes les possibilités en toute transparence.

Notre budget vise à servir l'intérêt général. Dans ce contexte difficile, nous faisons le choix du déploiement du service public, d'assurer durablement notre projet de territoire, avec la poursuite des engagements pris en 2020, via le triptyque solidarité-transition écologique-participation citoyenne. Ces choix budgétaires permettent d'amorcer ou de réaliser 64 des 79 engagements pris en 2020. Nous avons ainsi la possibilité de les mener à terme, d'ici 2026. Notre identité municipale est de

faire ce que l'on dit, en rendant compte et en nous adaptant à la situation économique, climatique et sociale, tout en gardant notre cap.

Chacun s'en souvient, le rapport d'orientation budgétaire de février dernier développait le contexte de crise et de période d'incertitude. Sans le développer de nouveau, je souhaite insister sur l'amplification de ces données, qui accentue les contraintes pesant sur les collectivités. L'inflation, plus particulièrement dans le domaine de l'énergie, de l'alimentaire et de la construction, s'inscrit dans un cadre de plus en plus pérenne et structurel. Cela se traduit par un triplement de notre budget dévolu à l'énergie, passant de 1,6 million d'euros en 2022 à 4,5 millions d'euros en 2023. Cela pèse fortement, en dépit du plan de sobriété mis en œuvre cet été. Face à cette situation, nous agissons, avec la refonte en cours de notre marché d'exploitation chauffage, moyen visant à améliorer la performance énergétique de nos équipements, et avec l'élaboration de notre schéma directeur d'énergie, afin d'orienter nos investissements en la matière.

Ces incertitudes et ces inquiétudes pèseront durablement sur nos orientations et décisions, d'autant plus que le gouvernement a élaboré sa loi de finances, avec des prévisions particulièrement optimistes. Les modalités des dispositions pour y faire face restent floues et complexes, à l'image de l'amortisseur d'électricité, de la compensation de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et du fonds Vert, pour lequel les collectivités ont eu moins de dix jours pour déposer leur dossier. Les mesures nationales sont loin du compte au regard de l'ampleur des crises et des urgences. Les dépenses nouvelles imposées par le gouvernement se font sans réelle compensation. Le Fonds de Solidarité de la région Ile-de-France, qui est une modalité de péréquation entre collectivités, est en outre en baisse de 600 000 euros. La situation économique se dégrade, rendant fragiles certaines compensations de l'État. Ce sera le cas cette année, avec une baisse annoncée des droits de mutation à titre onéreux de 1,5 million d'euros, alors que le ROB reposait sur une stabilité de cette recette. Nous avons évoqué le nouvel encadrement de la taxe d'aménagement qui se traduira par un manque à gagner potentiel de 1,4 million d'euros pour notre Ville.

Cette situation d'incertitude n'est évidemment pas spécifique à notre Ville. Elle impacte toutes les collectivités et provoque protestation et colère de tous les horizons politiques. C'est vrai concernant la surdité du gouvernement face à la demande de la BEF d'indexer la DGF à la hauteur de l'inflation. C'est vrai concernant la répartition des cotisations foncières des entreprises et de la cotisation sur la valeur ajoutée, qui vont se traduire par une augmentation de la participation de la Ville de 500 000 euros au budget de l'EPT. Sur cette question encore, le gouvernement refuse d'entendre les protestations pourtant unanimes de l'ensemble des EPT. C'est aussi le cas avec la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 %, décidée par le gouvernement, impactant les propriétaires, alors que les associations demandaient à s'en tenir au niveau de l'inflation, soit 4,2 %.

Tout cela ne va pas s'améliorer avec la loi de programmation des finances publiques 2023-2027, qui vise une contribution importante des collectivités aux choix gouvernementaux de réduction des politiques publiques. Telle est la situation dans laquelle nous devons définir notre Budget Primitif 2023. Au final, la hausse des dépenses ne sera pas couverte par la progression des recettes, ce qui dégradera notre capacité d'autofinancement. Pour notre collectivité, l'écart atteint 6 millions d'euros. Les arbitrages budgétaires doivent répondre à cet effet ciseaux.

Malgré ce contexte, nous faisons le choix d'une politique qui ne renonce à rien et qui maintient le cap des engagements pris d'assainir sur la durée les finances locales, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, avec l'objectif d'améliorer la qualité de vie des Villejuifois et des Villejuifaises et de renforcer l'attractivité de la Ville.

Cette ambition se décline par une accélération de nos investissements face à l'urgence sociale et écologique, par un effort budgétaire conséquent, pour la solidarité et le vivre ensemble, par un développement des politiques publiques destinées à tous les Villejuifois. Cette philosophie guide les inscriptions budgétaires qui apparaissent dans les documents remis. Ce rapport est donc conforme à la stratégie budgétaire définie l'an dernier et rappelée lors du débat d'orientation budgétaire. Ainsi, la municipalité entend continuer à mettre en œuvre une politique de gestion rigoureuse et exigeante, permettant de répondre aux attentes des habitants en pérennisant nos recettes, afin de poursuivre nos ambitions.

Les grands équilibres budgétaires s'établissent ainsi. Le budget primitif 2023 s'élève à 133,7 millions d'euros, toutes sections confondues, en augmentation de 7,6 % par rapport au budget primitif 2022. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 102,23 millions d'euros, en augmentation de 11,52 %, et les dépenses d'investissement à 31,5 millions d'euros, en baisse de 3,43 %. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 108,6 millions d'euros, en progression de 5,4 %, ce qui permet de dégager une épargne brute de 6,36 % (en baisse de 44,70 %). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 22,5 millions d'euros. Elles traduisent notre volonté de maintenir nos engagements et de passer de nouveaux caps, au regard des urgences sociales et écologiques. Les finalisations en cours sur le schéma des espaces verts, l'analyse des besoins sociaux, le schéma énergie, l'actualisation du contrat local de santé seront des éléments importants pour orienter nos choix cette année. Ces éléments sont en effet essentiels pour faire progresser notre ambition d'une ville verte et solidaire et orienter nos interventions budgétaires dans ce domaine.

En 2023, les études prospectives, d'un montant de 1,4 million d'euros, concernent le stationnement, la gestion des eaux pluviales, les espaces extérieurs des Lozaites, le zéro plastique dans les écoles et le développement des commerces dans le centre-ville. Les dépenses d'investissement sont consacrées, entre autres, au réaménagement des parcs, des espaces publics, de la voirie et aux opérations sur le patrimoine bâti, dont leur accessibilité. Les travaux de rénovation et d'entretien des équipements représenteront près de 8 millions d'euros, dont 2,8 millions d'euros pour le patrimoine communal et 1,4 million d'euros pour le renouvellement du parc informatique. Les autres postes concernent les espaces verts, la voirie, les écoles et le mobilier. Le verdissement de la flotte communale, les acquisitions foncières, les aménagements pour les équipements sportifs et une subvention aux bailleurs pour leurs projets d'aménagement des espaces verts complètent ces projets.

Les dépenses de fonctionnement seront en augmentation de plus de 10 %, soit 102,2 millions d'euros, en partie liée à l'inflation, mais aussi à notre volonté de renforcer le service public. Les charges de personnel représentent 55,6 % des dépenses réelles de fonctionnement. Cette politique vise à conforter les capacités de notre collectivité à soutenir le développement du service public local et sera particulièrement consacrée à la mise en œuvre de la réforme du temps de travail et à la réorganisation des services, ainsi qu'à l'accompagnement des agents au travers de la valorisation des parcours et du plan de formation qui seront encore des éléments forts de notre politique des ressources humaines.

Je souhaite mettre en avant notre rôle d'employeur solidaire en soutenant le pouvoir d'achat des agents communaux. Une augmentation de 500 000 euros était prévue par le biais de la revalorisation du régime indemnitaire. Nous proposons d'ajouter 400 000 euros dans cette optique et d'augmenter la participation de l'employeur au financement de la mutuelle. Notre politique de ressources humaines vise à ouvrir plus largement encore le service public, à retisser le lien entre les usagers et leur administration, alors qu'il s'était particulièrement distendu ces dernières années.

Notre politique d'ouverture s'est poursuivie avec le développement de la maison de la santé et du handicap et l'ouverture de créneaux sur la pause méridienne au sein du centre municipal de santé, après la quatrième annexe et le tiers-lieu. En 2023, nous relancerons la reconstruction extension de la crèche Lebon et ouvrirons une entité de soins de santé de l'ACMS en face des Esselières.

Notre politique de ressources humaines permet de renforcer ce lien avec le public, grâce à la création de quatre postes de conseillers logement, de deux postes destinés au permis de louer, de postes de conseiller numérique et à la poursuite de la montée en puissance des effectifs de la police municipale.

Je ne reviens pas sur plusieurs aspects des dépenses de fonctionnement, mais je souhaite mettre en avant deux éléments. La subvention au CCAS (deux millions d'euros) renforcera l'accès aux droits de toutes et de tous et permettra la mise en place d'une structure de pleine autonomie. La subvention à des organismes de droit privé, dont les associations, s'élève à 1,98 million d'euros, dont 100 000 euros pour soutenir les projets associatifs.

Quant aux charges à caractère général, d'un montant de 26,6 millions d'euros, elles seront en augmentation de 23,83 %. Les recettes d'investissement sont constituées de l'épargne brute (6,36 millions d'euros), cumulée aux recettes réelles d'investissement (9,3 millions d'euros, en baisse de 25 %, en raison de la taxe d'aménagement et des cessions foncières). Elles nécessitent un emprunt maximum de 15,8 millions d'euros, en attente des résultats du compte administratif 2022.

Je veux réaffirmer dans ce cadre notre volonté de poursuivre la recherche de subventions très dynamiques, engagée depuis deux ans, pour atteindre un taux de subvention de plus de 20 %.

J'en viens aux recettes de fonctionnement, qui augmentent de 5,24 %, pour un montant de 108,6 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement des recettes fiscales (77 %) et des dotations (14 %). La fiscalité directe est marquée par l'achèvement de la réforme de la taxe d'habitation, avec sa disparition totale et son remplacement par la taxe foncière sur les propriétés bâties. La commune continue seulement de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, que nous avons décidé de passer d'un taux de 27,39 % à 29,51 %. Quant à la dotation globale financière, elle devrait s'inscrire dans la stabilité. La recette attendue est de 11 millions d'euros, soit cinq millions d'euros de moins qu'en 2014. L'augmentation de 3,5% de la refonte forfaitaire permet seulement de retrouver le niveau de 2021.

Nous proposons de geler une nouvelle fois les tarifs des prestations payées par les usagers, compte tenu de l'inflation et dans l'attente de la refonte de la politique tarifaire et du calcul du quotient familial, visant à plus de transparence et d'équité. Il s'agit de préserver la fréquentation de la restauration scolaire par les enfants ou dans les accueils de loisir. L'évolution de chaque taxe est présentée dans le document. Les taxes sont globalement au même niveau que l'an dernier. La taxe foncière sur la propriété non bâtie augmente également de 3 %.

Je souhaite revenir sur le passage du ROB du 09 février dernier concernant l'utilisation des leviers fiscaux : *« si nous ne nous interdisons pas d'utiliser les rares leviers fiscaux à notre disposition, cette décision sera prise lors du vote du budget en mars prochain, au regard des éléments du contexte économique, des insuffisances des contributions de l'État pour compenser la hausse du coût de l'énergie et l'augmentation du point d'indice des agents. Ce chantier de la fiscalité sera engagé si nous constatons que notre collectivité ne dispose pas des moyens nécessaires à la mise en œuvre de nos engagements et en intégrant les conséquences des hausses de l'énergie et de l'alimentaire sur le budget des familles villejuifaises. »* Nous sommes dans cette situation : sans

augmentation des recettes, le budget ne peut faire face aux besoins des urgences. Nous ne serions pas en mesure de réaliser les engagements. Nous l'avons maintes fois dénoncé : les collectivités locales ont perdu une partie de leur autonomie financière ces dernières années. Nous sommes loin du principe constitutionnel de la libre administration des collectivités.

Malheureusement, à ce jour, le seul levier fiscal possible pour les villes en fonctionnement repose sur la taxe foncière sur la propriétaire bâtie. Seule cette décision peut avoir une réelle incidence sur nos recettes. Après deux années de gel, la décision de relever le taux municipal de 2 % est un choix difficile au regard des conditions de vie des habitants concernés. Je continue de déplorer l'absence d'autres possibilités fiscales, mais cette augmentation est nécessaire pour faire face aux urgences sociales et écologiques, au désengagement de l'État et pour préparer l'avenir. Nous serons très attentifs pour accompagner au mieux les personnes en difficulté face à cette augmentation. Cela n'aura pas de répercussion directe pour les locataires, puisque la TFPB fait partie des charges non récupérables pour les bailleurs sociaux. 10 000 foyers ne sont ainsi pas concernés. Une partie des foyers impactés était encore concernée par la taxe d'habitation. Sa disparition permet d'atténuer cette augmentation. Cet indicateur doit être pris en compte en matière d'impact financier. Enfin, les propriétaires les plus modestes pourront bénéficier d'aides pour faire face à ces hausses. Un dispositif d'aller vers facilitera ces démarches.

Les choix budgétaires que nous devons décider ce soir confortent les orientations définies lors du ROB du 9 février dernier autour de l'écologie, la solidarité et la citoyenneté. J'ai déjà évoqué leur réarchitecture. Je souhaite en préciser quelques-unes. L'année 2023 sera une année importante pour accélérer la transition écologique entamée dès le début du mandat. Cette accélération reposera sur l'installation des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux (300 000 euros) et sur l'abondement du fonds de compensation des charges territoriales à l'EPT de 400 000 euros supplémentaires pour atteindre l'objectif d'un éclairage public 100 % LED dès 2024. L'année verra également l'engagement de réhabilitations importantes des logements obtenus par notre mobilisation dans les projets Dumas et Lamartine, qui participe aussi à cette ambition.

Dans le domaine de l'alimentation, nous poursuivons la progression du bio dans les cantines scolaires. Le verdissement de la Ville connaîtra de nombreux projets, dont la requalification du parc Normandie Niémen. 800 000 euros seront consacrés à des aménagements d'espaces verts. L'aménagement des cours d'éveil se poursuivra, avec des travaux dans les écoles Joliot-Curie et Paul Vaillant-Couturier (700 000 euros).

La Ville maintiendra l'aide destinée aux bailleurs (un million d'euros) pour améliorer le cadre de vie et les espaces publics de leur patrimoine, à l'image du projet en cours s'agissant de Valdevy. La poursuite des Assises de la Mobilité verra l'aménagement des espaces publics autour des futures gares, dans la perspective des ouvertures prévues en 2024 et 2025. La Ville engagera 2,2 millions d'euros pour renouveler sa flotte de véhicules, avec la livraison de 20 véhicules automobiles et 24 vélos électriques dès le premier semestre.

Enfin, il convient d'incarner la ville dans toutes les solidarités, particulièrement en cette période de crise. Au-delà des mesures déjà prises, de l'analyse en cours des besoins sociaux et de la subvention au CCAS, la Ville renouvellera la gratuité des pochettes scolaires, la reprise des petits-déjeuners dans les écoles et augmentera le budget des classes découvertes de 29 %. Les places en séjour augmenteront de 40 % et les mini-séjours doubleront. Cette année sera consacrée à l'acquisition d'un terrain à Tannerre-en-Puisaye pour développer le droit aux vacances. La Ville maintiendra le nombre de berceaux achetés à l'APHP, malgré l'augmentation de 33 %. Cela complétera le projet

de renouvellement extension de la crèche Robert Lebon, lancé cette année dans le cadre du projet de renouvellement urbain Lebon Lamartine.

Concernant le droit à la culture, dans la continuité des actions de l'année précédente, la participation à la Nuit blanche et le projet mémoire du quartier Lebon Lamartine sont des temps forts de l'année.

Concernant les équipements sportifs, après l'inauguration de la Maison des arts martiaux, l'année 2023 sera consacrée à l'aménagement du stade Dolly et à la requalification des stades Thibault et Karl Marx pour 1,2 million d'euros.

En matière de santé du quotidien, une nouvelle entité du centre municipal de santé s'ouvrira dans le quartier des Esselières (500 000 euros).

Enfin, le lancement du permis de louer constitue un maillon essentiel pour contribuer au droit au logement digne.

Quant au troisième pilier, autour d'une Ville citoyenne, le lancement du budget participatif et le développement des conseils de quartier sont des axes majeurs de cette année. Dans le cadre des projets partenariaux, je vais évoquer notre participation à la création d'un lieu pour les femmes victimes de violences, la troisième édition de Villejuif Respire ou le lancement de la réhabilitation du marché Eugène Varlin. De nombreuses concertations auront lieu cette année, notamment sur l'espace vert de la rue Croizat, sur les cours éveil pour les écoles Langevin et Sand et sur l'aménagement du quartier Pasteur.

Voilà donc les principaux éléments relatifs au Budget Primitif. L'ensemble des évolutions dessine un budget 2023 responsable, volontaire et ambitieux. Avec ce budget, nous sommes au rendez-vous de la transition écologique et en situation d'accélérer nos investissements au regard de l'urgence sociale et écologique. Nous poursuivons nos ambitions pour notre Ville, et cela avec des recettes pérennes. Je vous remercie.

### **Monsieur le Maire**

Merci à Gilbert CHASTAGNAC. Je vous propose d'avoir la discussion sur les deux rapports. S'il est bien indiqué 3 % dans le rapport sur la taxe foncière, la langue de Gilbert CHASTAGNAC a fourché, puisqu'il a mentionné 2 %. L'augmentation prévue est bien de 3 %.

### **Madame ESCLANGON**

Je n'avais pas compris que l'on délibérerait en même temps sur les deux rapports. Je vais donc commencer par mon intervention sur le taux d'imposition.

### **Monsieur le Maire**

Je vous propose de faire les deux interventions.

## **Madame ESCLANGON**

Pouvez-vous solliciter un autre intervenant, pour que je puisse mettre de l'ordre dans mes interventions ?

## **Monsieur le Maire**

Vous êtes vraiment perturbée ! Monsieur LAFON ?

## **Monsieur LAFON**

Je vais vous parler de la TVA. Il s'agit en effet de savoir qui paie quoi. Le gouvernement a donc supprimé la taxe d'habitation, en trois phases. Il est en train de supprimer une imposition pour les entreprises, la CVAE. Ces suppressions seront *in fine* payées par la TVA. L'impôt le plus injuste sera au cœur du financement des collectivités territoriales. Il n'est pas seulement au cœur du financement des collectivités territoriales, puisqu'il est aussi au cœur du financement de la protection sociale. C'est le Conseil des prélèvements obligatoires qui a analysé la TVA en février 2023, disant ceci : « *la TVA est le principal impôt du système fiscal français, avec un rendement dynamique de 186 milliards d'euros en 2021, soit 17 % des prélèvements obligatoires. Alors qu'elle abondait essentiellement le budget de l'État, celui-ci ne perçoit plus que la moitié des recettes de TVA, 51 % en 2021, contre 93 % en 2015, en raison des affectations successives aux organismes de protection sociale et aux collectivités locales. Ces affectations posent la question de la soutenabilité des ressources publiques, l'État se trouvant, toutes choses égales par ailleurs, doté de ressources fiscales moindres pour financer un niveau équivalent de dépenses publiques. Les affectations de TVA en dehors de ces deux champs, comme c'est le cas pour l'audiovisuel public depuis 2022, génèrent des effets indésirables soulignés à plusieurs reprises par le Conseil des prélèvements obligatoires.* »

Il s'agit juste de comprendre que le gouvernement est en train d'opérer un changement radical de financement de deux piliers majeurs du service public que sont la protection sociale et les collectivités territoriales.

Le budget de la Ville rencontre une augmentation de la taxe foncière pour une partie de ses habitants, 37 % des ménages propriétaires sur Villejuif, alors que la taxe d'habitation touchait presque tous les habitants et que la TVA impacte tout le monde. Le côté positif est que nous allons maintenir notre niveau de service public et même le développer sur certains aspects, ce qui n'était pas gagné au regard de ce que l'on voit dans les autres collectivités territoriales, dont certaines s'interrogent sur le maintien du service public. Le Grand Orly Seine Bièvre s'est interrogé sur la fermeture des piscines, et notamment de la piscine de Villejuif. Il a fallu débattre pour maintenir cet équipement public et équilibrer le budget derrière, en augmentant le FCCT socle, qui suit l'inflation, soit près de 500 000 euros pour la Ville. Il convient de le rappeler, car les gens utilisant ces services publics doivent être conscients que ces derniers ont un coût pour la Ville.

Pour la partie RH, nous allons maintenir un niveau important de dépenses, afin d'appliquer l'augmentation prévue par la loi et de reprendre le régime indemnitaire, ce qui n'est pas chose facile. Je ne sais pas ce que peut faire une collectivité territoriale en la matière. L'idée est de favoriser les métiers en tension et les agents exerçant des métiers pénibles. Ce sont deux enjeux importants. Pour les métiers en tension, il s'agit de trouver des agents, alors que la concurrence est



vive avec les autres collectivités. Il convient également d'assurer les remplacements dans de meilleures conditions. Le groupe Génération et Citoyens espère que les problèmes de remplacements seront résolus au plus vite, car ils génèrent des tensions dans les services. Il faut être en capacité de réagir vite pour éviter que la situation se détériore.

Enfin, il convient d'améliorer le fonctionnement de notre service public. Toute organisation souffre de dysfonctionnements liés à l'humain. Nous devons améliorer ce point. Tous les systèmes d'organisation existent, de l'organisation pyramidale au management participatif. Il faut seulement améliorer l'organisation existante. Le regard porté sur l'organisation du travail doit être interrogateur et fondé sur le dialogue avec les partenaires sociaux et les équipes produisant le travail. Nous avons commencé cette démarche et devons la poursuivre. La qualité du service public repose aussi sur la capacité à répondre au citoyen. En tant qu'élus, nous sommes tous interpellés par les citoyens, qui sont eux-mêmes confrontés à l'administration. Le délai et la qualité de réponse doivent être améliorés.

Le dernier point concerne l'investissement en matière environnementale. Je pense qu'un élément doit être ajouté à court et à moyen terme, l'isolation des bâtiments publics. Dans un contexte de recherche d'amélioration de la production d'énergie, nous devons, dans un horizon de cinq à dix ans, être capables d'améliorer l'isolation de nos bâtiments. C'est un point clé de notre action en matière d'investissement environnemental.

Je pense que nous devons parvenir à présenter les documents de manière encore plus claire. Je vais prendre l'exemple des opérations d'équipement. Elles devraient être liées à un équipement public, pour lequel on identifie les différentes dépenses d'investissement nécessaires. La ligne présentée n'est pas suffisamment précise. La présentation doit se faire de façon plus cohérente.

## **Monsieur le Maire**

Madame ESCLANGON ?

## **Madame ESCLANGON**

Merci. Vous imaginez bien que je ne vais pas avoir la même lecture de ce que vous avez présenté.

Je vais intervenir en deux temps, en différenciant la forme et le fond au niveau de la maquette budgétaire fournie. Sur la forme, cette dernière comporte encore des anomalies, voire des erreurs. Je suppose que vous pourrez les rectifier. À la page 15, nous comptons 4,4 millions d'euros de prévision 2023 pour les fluides (électricité, chauffage, carburant), alors qu'il est mentionné 4,5 millions d'euros à la page 2 et 4,6 millions d'euros à la page 7. Il faut préciser le bon montant devant figurer dans le budget.

À la page 14, vous indiquez que le budget de l'information municipale se situe au niveau de celui de 2022 et en dessous du cadrage moyen retenu. Que voulez-vous dire ? Pourrions-nous connaître le montant de ce budget dans sa globalité ? Nous n'avons en effet aucun montant, et aucun montant comparatif par rapport à 2022. Qui fixe le cadrage moyen retenu ? Pourrait-on connaître son montant ?

À la page 16, les indemnités des élus pour l'année 2022 sont de zéro euro. Elles étaient également de zéro euro dans le budget primitif 2022. Était-ce un oubli ? En tout cas, les élus ont bien perçu leurs indemnités tout au long de l'année. Vous avez évidemment procédé à un virement de crédit sans rien dire. Le budget était incorrect.

À la page 116 de l'annexe sur les emprunts figurent les emprunts toxiques, dont le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de zéro euro. Pourtant, le tableau mentionne des remboursements de capital. Quelle est la situation réelle concernant ces emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ? Soit l'annexe est fautive, soit les montants du budget sont erronés.

À la page 123 de la maquette, le tableau des provisions est faux. Vous ne faites apparaître que les dotations pour dépréciation de créance à hauteur de 600 000 euros et pour pénalités dues à hauteur de 200 000 euros. Les provisions existantes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ne sont pas mentionnées, alors qu'elles existent. Enfin, vous faites apparaître une reprise de provision de 600 000 euros au titre des créances douteuses, mais cet élément ne figure pas dans le tableau de l'annexe. Ce jeu de passe-passe revient à ne pas constituer de provisions dans le budget. Le tableau doit être correctement renseigné.

Concernant les impayés, anciens, voire très anciens, nous n'avons aucune information quant au montant réparti par année. Comme nous n'avons aucune certitude sur la pertinence des provisions pour créances douteuses, nous sommes inquiètes. Nous pensons que le risque de non-recouvrement représente vraisemblablement plusieurs centaines de milliers d'euros, alors que les provisions nécessaires ne sont pas constituées. C'est quand même imprudent car il y aura un passage en non-valeur cette année.

À la page 146 de la maquette, pourquoi le ratio des garanties d'emprunt n'est-il pas indiqué ?

À la page 150, à quoi correspond le poste de chômeur pour une municipalité ? Cinq postes de chômeur sont budgétés, et six sont pourvus.

Enfin, à la page 158, je constate une erreur dans le taux de TFPNB. Dans le tableau, il apparaît à 127,49 %, alors que dans la présentation, il s'élève à 130,49 %.

C'est donc une liste à la Prévert de nombreuses erreurs de forme, qui peuvent, pour certaines d'entre elles, remettre en cause la sincérité du budget.

Sur le fond, ce budget débute sur une nouvelle mauvaise nouvelle, à laquelle nous pouvions nous attendre, l'impressionnante hausse du coût de l'énergie, qui va fortement peser sur le budget municipal 2023. Prévoir 300 % de hausse sur une année n'est pas anodin. Notre collectivité va devoir redoubler d'efforts pour économiser et ne pas générer de consommation supplémentaire. Nous remarquons que vous avez volontairement placé cette estimation dans sa fourchette la plus haute.

J'ai recherché les recommandations du SIGEF, que vous citez. Il suggère une hausse comprise entre 300 et 500 % des factures de gaz pour l'année 2023, et non uniquement de 500 % comme vous l'avez écrit. En revanche, vous avez choisi la fourchette la plus haute. Vous avez indiqué que le SIPEREC prévoyait une hausse de la facture électrique comprise entre 27 et 132 %, mais vous choisissez encore le montant le plus élevé. Ce choix systématique de votre part relève-t-il réellement d'un geste de prudence ou d'une volonté d'alourdir la note et ainsi justifier la hausse des impôts ?

Que les Villejuifois ne s'y trompent pas ! Vous gonflez les prévisions de dépenses, de sorte qu'une hausse des impôts paraisse inévitable. La manœuvre est un peu grossière. Se fonder sur la fourchette maximale sans essayer de réfléchir comment la déployer sur notre Ville. Notre groupe est d'ailleurs très surpris que la Ville ne perçoive pas le fameux filet de sécurité prévu par l'État. Je ne parle pas du bouclier tarifaire, réservé aux petites communes. Le filet de sécurité est une aide de l'État proposée aux collectivités pour compenser la hausse de l'énergie, de l'alimentation et des charges de personnel, pour soutenir le pouvoir d'achat des agents. Cette aide n'est pas négligeable, puisqu'elle couvre 70 % des factures alimentation et énergie, et 50 % des charges de personnel. Ce moyen aurait permis d'éviter la hausse des impôts. Il existe des conditions pour la percevoir, mais, d'après nos calculs, Villejuif pourrait y prétendre. Pourquoi ne pas le mentionner dans ce budget ?

Il nous manquait le montant de l'épargne brute 2022, qui ne sera connu qu'au moment de la présentation du compte administratif. Vous devriez être en mesure de nous dire si la commune peut en bénéficier ou pas. Vous auriez dû indiquer cette opportunité dans la présentation de la note relative au budget, mais vous ne l'avez pas fait. C'est bien dommage.

Dans votre présentation, vous ne cessez de fustiger l'État, écrivant qu'il ne cesse de réduire son concours aux collectivités. Quelle malhonnêteté ! Nous venons de parler du filet de sécurité, qui existe, et qui n'est pas utilisé. Je vais vous faire état quelques exemples frappants de manipulation des chiffres. En page 3, vous sous-entendez que l'État réduit sa compensation obligatoire (DGF) vis-à-vis de notre Ville, alors qu'en page 26, vous admettez que la DGF a augmenté de 320 000 euros par rapport à 2022. En page 3, vous évoquez une perte sèche de DGF depuis trois ans, alors qu'en page 27, le tableau indique que la DGF est passée de 10 936 647 euros en 2019 à 11 403 331 euros en 2023. Où est la baisse ?

Vous écrivez tout et son contraire. Concernant la diminution du SFRIF, sur quelle base estimez-vous que ce fonds diminue de 600 000 euros pour Villejuif, alors qu'il stagne partout par rapport à 2022 ? Est-ce l'effet du nouveau mode de calcul des indicateurs financiers qui conduirait à une telle situation ? Cela mériterait d'être précisé clairement.

Toutes ces critiques vis-à-vis de l'État sont, à notre avis, une tentative pour justifier une décision de hausse d'impôts. Il est tellement plus facile de tout mettre sur le dos de l'État, mais là encore, cette augmentation n'est pas justifiée.

Je vais maintenant introduire mon intervention sur la hausse d'impôts. Par rapport à la hausse d'imposition, vous annoncez aux Villejuifois que la taxe foncière va augmenter de 3 points. Cela représente une hausse de 15 % sur la taxe foncière des résidences principales. Cela intègre la hausse des valeurs locatives de 7,1 %, intégralement reversées aux communes. À cela, vous décidez de surenchérir et d'ajouter une nouvelle hausse de 7,77 %, portant l'augmentation à 15 %. Pour un Villejuifois payant une taxe foncière de 1 000 euros, la hausse s'élèvera à 154 euros.

C'est une augmentation non négligeable, alors que cette taxe est déjà élevée à Villejuif. En 2023, le taux atteindra 41,59 %, alors que la moyenne de la strate pour les villes comparables est de 35,21 %. Vous justifiez cette hausse par l'arrêt de la taxe d'habitation, mais ce n'est pas la même chose, parce que de nombreux propriétaires modestes en étaient exonérés. Elle était assujettie à l'impôt sur le revenu. De nombreux propriétaires seront ainsi assujettis à cette hausse, alors qu'ils ne payaient pas la taxe d'habitation. Ce n'est donc pas une compensation pour tous les foyers.

Était-ce bien le moment d'infliger une hausse d'impôts, alors que tous les Villejuifois, propriétaires ou non, connaissent, sans distinction, une baisse de leur pouvoir d'achat, une augmentation de leur

facture d'énergie ? Les propriétaires de pavillon ont des factures énergétiques bien plus lourdes qu'en logement collectif. Dans ce contexte, un nombre non négligeable de propriétaires vont être soumis à de lourdes obligations d'investissement dans la rénovation thermique de leurs biens, comme la municipalité ? Vous semblez tenir compte des 8 % des propriétaires les plus modestes, en leur proposant une aide via le CCAS. Comment les interpeller sur leurs droits ? Qu'en est-il des propriétaires à la limite, qui vont se trouver en difficulté ?

Dans votre rapport, vous avez rappelé la phrase du Gouverneur de la Banque de France « *l'impôt fait partie du financement du service public, et cela fait partie de la solidarité.* » Nous souscrivons entièrement à cette phrase et nous sommes ravis que vous soyez d'accord, car cette phrase va illustrer mon propos suivant. Le Gouverneur a raison, l'impôt est un contrat moral et financier passé entre les contribuables et ceux qui les représentent pour assurer un service public et une solidarité via des subventions pour chaque habitant dans le besoin. Pour que ce contrat tienne, il faut en respecter les contreparties. À Villejuif, vous semblez n'avoir gardé de cette citation que la partie relative à la solidarité. La notion de service public a disparu. La solidarité ne peut pas être le seul contrat moral passé entre les contribuables et la municipalité, même si cet objectif est louable et nécessaire. Pour consentir à l'impôt, le Villejuifois a besoin de s'y retrouver et de bénéficier d'un service public de qualité.

Au lieu de cela, que lui propose-t-on dans la Ville ? Des voiries, des trottoirs en mauvais état, et pas souvent entretenus. Des dépôts sauvages qui se multiplient. Des espaces verts pas toujours entretenus. Un marché du centre qui tombe en ruine. Des marchés périphériques qui se meurent. Des repas de cantine peu appréciés. Une police municipale aux abonnés absents. Un manque de personnel dans les écoles, puisqu'on ne parle jamais des problèmes de personnel dans les écoles. Nous n'avons reçu aucun rapport sur les écoles depuis que nous avons été élus dans l'opposition.

Un service minimum d'accueil non respecté les jours de grève. C'est aussi un service public. Je sais bien qu'il s'agit d'un sujet sensible, mais pour une municipalité prônant la solidarité et l'égalité femmes-hommes, il n'y a rien de plus injuste et inégalitaire que de ne pas assurer ce service, ce SMA. Vous ne vous préoccupez que de défendre les grèves. Qui trinque pour assurer la garde des enfants ? Ce sont toujours en priorité les familles monoparentales, à 80 % des mamans élevant seules leurs enfants. Que les obligez-vous à faire ? Vous les obligez à prendre des congés, des journées sans solde, ou à faire grève, ce qui revient à réduire leur pouvoir d'achat. Quand on fait grève, on n'est pas payé. C'est terriblement injuste. Le SMA n'est pas fait pour casser une grève, mais pour assurer une continuité de service public, qui aide de nombreuses familles en difficulté les jours de grève. De nombreux conseils d'école ont fait remonter ce problème.

On répond que le personnel volontaire manque pour assurer les SMA. Allez donc dans les écoles pour assurer ce SMA ! Pourquoi pas ? Pourquoi n'y a-t-il pas une exemplarité à ce niveau ? Quand vous faites grève, quand les élus et les syndicats font grève, il n'y a pas de perte d'indemnité. Pour les gens qui travaillent, il y a une perte de salaire. Il est toujours facile d'inciter les gens à faire grève quand son pouvoir d'achat n'en subit pas les conséquences.

Il est facile de toujours demander des efforts aux propriétaires de la Ville. Il faudrait aussi montrer l'exemple, y compris en matière d'impôts. Quand on perçoit un salaire compris entre 6 000 et 8 000 euros, que l'on habite en logement social et qu'on n'est pas touché par la hausse, c'est une façon de ne pas montrer l'exemple. Votre vision de la solidarité a un goût bien sectaire.

Le Gouverneur de la Banque de France a bien raison : l'impôt est bien un contrat moral et financier passé avec les contribuables pour assurer un service public et une solidarité. Ce contrat moral, vous

ne le respectez pas : les Villejuifois concernés ne sont, dans leur immense majorité, pas dupes. Rien ne justifie que le service public actuel mérite des efforts. Notre groupe votera donc contre cette fixation des nouveaux taux d'imposition.

Je reviens maintenant sur l'ensemble des propositions relatives au Budget Primitif 2023. Pour maîtriser les dépenses de fluides, vous comptez sur l'expansion de la géothermie et sur l'installation de panneaux solaires sur des structures municipales. Sur quelles structures comptez-vous les installer ? Quand on connaît le prix de l'installation et du raccordement d'un tel dispositif, et étant donné le faible budget consacré à cette innovation (300 000 euros), cela représenterait la pose de 150 panneaux en incluant l'entretien et le dépannage en cas de problèmes. Avez-vous évalué le gain énergétique d'une telle installation sur une année ? À quelle échéance serait-elle rentable ?

En tout état de cause, ne consacrer que 300 000 euros à cette proposition nous paraît peu ambitieux à l'aune des besoins de la commune, surtout dans une année qualifiée d'année forte en matière de transition écologique. De même, pour la géothermie, à combien estimez-vous les économies réalisées pour 2023, alors que vous prévoyez une hausse du coût de 25 % ? Les informations manquent. Nous sommes censés vous croire sur parole par rapport à ce que vous avancez.

Plutôt que d'investir plus d'un million d'euros dans un terrain situé à 160 kilomètres de la commune, sans maîtriser la moindre conséquence d'un tel investissement, il aurait été préférable de l'investir dans la rénovation thermique. Celle-ci va également toucher une multitude de propriétaires, notamment de pavillons, qui vont devoir engager des travaux pour réduire leur facture énergétique. Alors que vous allez décider de voter pour les taxer davantage, la moindre des choses serait de faire un geste pour les aider à engager ces travaux de rénovation thermique. Nous souhaitons vous proposer une mesure relative à la possibilité d'une exonération de taxe foncière de 50 % sur trois ans pour tout propriétaire réalisant des travaux de plus de 10 000 euros, hors main d'œuvre, pour les logements antérieurs à 1989. Notre commune n'a pas décidé d'appliquer une telle exonération à ce jour, car cette option doit faire l'objet d'une délibération votée en Conseil municipal, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, pour que cette aide soit effective en 2024. Aussi, dans l'intérêt des contribuables villejuifois que nous défendons, au même titre que les non-contribuables, nous vous demandons de présenter cette délibération lors d'un prochain conseil, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2023, donc. Cette mesure incitera les propriétaires à engager ces travaux. C'est aussi cela la solidarité. Nous nous battons pour toutes les solidarités, y compris fiscales, pour les propriétaires de notre commune.

Concernant l'alimentation, c'est la troisième année que vous nous servez votre proposition d'augmentation de la part du bio dans nos assiettes et que vous mettez à l'étude votre projet de transformation des contenants plastiques en contenants plus durables et moins polluants. Depuis trois ans, vous budgétiez des sommes que vous ne dépensez pas et que vous réaffectez à d'autres postes lors des décisions modificatives. Devons-nous vous croire une fois de plus cette année ?

Nous ne reviendrons pas non plus sur ce projet irresponsable à nos yeux d'investir dans un terrain et dans une ferme à Tannerre-en-Puisaye. Les raisons invoquées par les intervenants lors du Conseil municipal du 9 février dernier restent d'actualité, aussi bien sur la partie éducative que sur la partie ferme maraîchère. Ce projet, tel qu'il nous a été présenté, est une coquille vide d'un montant d'un million d'euros. Vous êtes incapables de nous donner la moindre perspective en matière de production maraîchère et de besoins réels couverts. Vous évoquez une part significative des besoins des crèches. Que voulez-vous dire ? Pourquoi seulement les crèches ? Cela fait un peu cher l'investissement pour alimenter uniquement les crèches. Nous votons sur une coquille vide. Nous n'avons aucune confiance dans ce projet qui pourrait mettre en péril la sécurité budgétaire de la

Ville dans les années à venir et se révéler un gouffre financier en termes de dépenses de fonctionnement. Cet investissement se transformera en effet en dépenses de fonctionnement. Nous n'avons pas plus confiance dans votre capacité à reprendre en régie un tel chantier. La Ville n'est déjà pas capable de gérer en direct ses marchés, mais elle entend gérer en régie une ferme maraîchère située à 160 kilomètres.

En ce qui concerne la nature en ville, nous ne reviendrons pas sur les cours Eveil, que nous avons déjà évoquées lors du débat sur le ROB, mais il faudrait un moratoire sur le sujet et attendre le retour de la communauté éducative sur les cours déjà en fonction avant de poursuivre la seconde phase des travaux. Nous ne sommes pas convaincus que le bilan est positif. Après de nombreux échanges avec des collègues parisiennes, qui ont également connu ces transformations dans leurs écoles, les avis sont plutôt négatifs, et les accidents de cours sont plus fréquents. La précipitation est mauvaise conseillère. Nous ne sommes pas contre, mais nous attendons l'avis des communautés éducatives.

Nous déplorons l'abandon d'un équipement sportif supplémentaire, en lieu et place de l'ancien projet de gymnase handisport avenue de la République à proximité de la résidence Botanic Parc. Nous ne sommes pas opposés aux jardins partagés, mais un gymnase supplémentaire aurait été utile aux associations sportives de la Ville, qui manquent de créneaux, et à la communauté éducative de Marcel Cachin, qui souffre de l'absence d'un équipement sportif de proximité. En revanche, nous nous réjouissons du maintien d'une véritable pelouse sur le terrain Louis Dolly plutôt que l'évolution vers un terrain synthétique.

Nous sommes très étonnés du montant d'un million d'euros consacré à l'aménagement en espace vert du terrain Ambroise Croizat. Même si ce quartier est déficitaire en espaces naturels, le parc du 8-Mai se situe à une relative proximité et doit s'agrandir dans les années à venir. Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, il aurait fallu prévoir des projets de construction de petite envergure à cet endroit, pour ne pas avoir à financer la dépollution très coûteuse du sol. L'état du parc du 8-Mai au bout de quelques années de rénovation laisse à craindre que ce parc se détériore rapidement et devienne le territoire des dealers opérant à proximité, dans les parkings de la résidence de Vercors située juste derrière. Les résidents rencontrent de nombreux soucis avec ces derniers.

Votre politique de sécurité publique est de plus en plus déplorable d'année en année, mais vous nous promettez des recrutements en 2023. Nous verrons bien. Vous évoquez l'idée de reconstruction d'un dispositif de police municipale accompagnée de brigades cadre de vie et de médiateurs. Qui peut encore y croire ? Vous disposez actuellement d'une brigade de jour de deux ou trois agents et d'une brigade de nuit de deux à trois agents. Les ASVP sont utilisés pour renforcer les équipes réduites à peau de chagrin. Les médiateurs ne sont plus visibles. Ils doivent être en arrêt maladie ou avoir démissionné. La brigade de vie n'a en outre pas vocation à intervenir dans le maintien de l'ordre, mais seulement sur des problèmes de stationnement et de voitures ventouses.

Ce service attire tellement peu que vous êtes contraints de recruter des candidats non diplômés, qui ont l'obligation, une fois intégrés, de se former pour être titularisés. Cette formation obligatoire coûte entre 10 000 et 12 000 euros par agent et est financée par la Ville. Ce n'est pas anormal, si l'agent formé travaillait sur la Ville. Or les contrats signés avec ces personnes ne prévoient pas de clause de fidélité à la sortie de la formation. De nombreux agents sont venus, ont bénéficié d'une formation aux frais de la princesse et ont été débauchés par une autre ville. C'est le jeu de l'offre et de la demande, mais la collectivité pourrait prévoir une clause dans le contrat pour garantir qu'à

l'issue de la formation, l'agent serait obligé de rester un à deux ans pour rentabiliser le coût de la formation. Villejuif est devenue un centre de formation pour les agents du Val-de-Marne. Depuis fin 2021, 11 agents ont été en formation, soit un budget compris entre 60 000 et 70 000 euros. Puis ces agents s'en vont, sans retour sur investissement pour les Villejuifois et les Villejuifois.

Pourquoi les agents qui viennent s'en vont-ils ? Avez-vous tenté d'analyser ce problème ? Les deux seuls policiers revenus ont négocié des postes de responsable mieux payés. On peut donc comprendre leur retour. Nous sommes à mi-mandat. Cela suffit de nous raconter chaque année que la municipalité va embaucher. Nous l'entendons depuis trois ans, mais ce n'est pas effectif. Quel est votre véritable projet pour la police municipale ? Cette politique de sécurité publique – ou de tranquillité publique - ne fonctionne pas du tout. Vous n'évoquez même plus le recrutement dans vos objectifs, ce qui en dit long. Les Villejuifois ont le droit de savoir où passe le budget alloué à ce sujet, qui n'est jamais dépensé depuis trois ans, puisque les recrutements ont échoué.

Outre les problèmes de sécurité publique, vous vous apprêtez à ajouter un autre impôt à la liste, le stationnement payant. Le Budget Primitif prévoit l'élargissement du parc d'horodateurs dans l'espace public. Certains riverains devront ainsi financer le stationnement de leur véhicule devant chez eux. Vous avez déjà chiffré le gain à 110 000 euros de recette par rapport à 2022. Nous souhaitons connaître les quartiers et les rues concernés par cette mesure. Par ailleurs, dès qu'il s'agit d'une recette pour la Ville, les montants sont connus. Quand il s'agit de dépenses, ils ne le sont pas.

Saluons enfin l'initiative de la création d'un centre municipal de santé aux Esselières. Les habitants ont besoin de retrouver un parcours de soins plus fluide et moins anxiogène. C'est donc une bonne nouvelle. Ce centre de santé se trouvera-t-il au rez-de-chaussée de la résidence étudiante en fin de construction ? Qu'en est-il de l'avenir de Paul Rouquès, centre de santé municipal, dont les locaux se trouvent en très mauvais état ? Une rénovation semble nécessaire. Le centre de santé des Esselières est-il voué à le remplacer ? Est-il envisagé de conserver deux centres de santé municipaux sur la ville ?

Dans le domaine de la santé, nous devons rectifier un point, puisque vous affirmez que la maison de santé ayant ouvert à l'angle de la rue de Paris et de la rue Rollos a ouvert avec le soutien financier de la Ville. Nous avons l'impression qu'elle a pu ouvrir grâce à votre soutien, mais ce projet a vu le jour sous l'ancienne mandature. Il avait requis de longues négociations pour attirer les médecins et les inciter à s'installer. Vous avez apporté une petite contribution de 10 000 euros, mais elle fait pâle figure au regard des négociations pour que les médecins s'installent dans des locaux pas trop onéreux. Ils avaient reçu une aide de 500 000 euros de la Région pour équiper leurs locaux. La Ville a contribué à l'ouverture de cette maison de santé, certes, mais il ne faut pas prétendre que la Ville a complètement financé ce dispositif. C'est un peu exagéré, d'autant plus que vous n'étiez pas convaincus à l'idée de donner ces 10 000 euros. Monsieur PLUSQUELLEC avait même été obligé de vous reprendre en commission à ce sujet.

Pour conclure, nous déplorons que ce Budget Primitif ne fasse jamais référence à la jeunesse de notre Ville. Les informations figurant dans les fonctions restent imprécises et ne font l'objet d'aucun commentaire de votre part. La jeunesse ne fait-elle plus partie de vos priorités ? Quels projets portez-vous pour elle en 2023 ? Est-ce d'aller se former au maraîchage à la ferme de Tannerre ?

Pour toutes ces raisons multiples et diverses, notre groupe ne votera pas ce Budget Primitif 2023. Nous pensons même que vous devriez reprendre ce budget eu égard aux multiples erreurs et omissions qu'il comporte.

## Monsieur PARRA-RAMIREZ

Je prends la parole au nom du Groupe Réinventons Villejuif Ecologiste et Socialiste. Que nous dit ce budget ? Villejuif, comme un grand nombre de villes en France, est fortement touchée par la crise énergétique et l'inflation provoquées par la guerre initiée par la Russie en Ukraine. Cette crise énergétique se matérialise par une forte augmentation de la facture d'électricité et de gaz. Le bouclier tarifaire, conçu pour les ménages, n'existe pas pour les municipalités. Il existe d'autres types d'aides, sans commune mesure. La facture va donc augmenter fortement. Le scénario le plus défavorable prévoit un triplement de cette dernière, soit un surcroît de dépenses de 3 millions d'euros, pour un budget global de 100 millions d'euros. C'est considérable.

Plus largement, l'inflation pèse sur les dépenses de la municipalité, même si on note une prudence importante dans son enregistrement dans le budget. Du côté des recettes, nous subissons une conjoncture immobilière défavorable. La hausse des taux monétaires a engendré une hausse des taux immobiliers, ce qui grippe les ventes de logements. Or une partie de nos recettes en dépendent. La Ville de Villejuif dépend de plus en plus des dotations de l'État et d'autres échelons administratifs. Force est de constater qu'elles n'augmentent pas autant que l'inflation. Villejuif présente ainsi une santé financière dégradée par rapport à l'année précédente.

Deux questions se posent : est-ce que cette dégradation financière est permanente ou temporaire ? Cette question est importante, car ces deux situations n'appellent pas le même type d'action. En cas de crise passagère, il ne faut pas prendre de mesures susceptibles de trop peser sur les ménages modestes et de la classe moyenne, déjà fortement impactés par l'inflation sur l'énergie et sur les produits alimentaires. Cela peut avoir un effet négatif sur la consommation, et donc sur l'économie. La gauche a toujours porté ce message : *« pas d'austérité budgétaire ou fiscale quand nous sommes dans une crise passagère. Il est urgent de patienter. »*

À cette question, notre groupe répond qu'il s'agit probablement d'une crise passagère. Les prix de l'énergie et l'inflation reviendront à des étages raisonnables. Nous nous fondons sur les rapports de la Banque de France et de l'INSEE, affirmant que le pic de l'inflation sera atteint en juin, avant un recul fin 2023 et en 2024. Nous apprenons également dans ces rapports que les prix de l'énergie sont revenus à ceux d'avant-guerre et que les prix sur les marchés agricoles sont en train de revenir à des niveaux d'avant crise.

À ce jeu de prévisions, chacun aime à donner son avis. Il y a plus de 65 millions de prévisionnistes en ce moment, comme il y a 65 millions de sélectionneurs. Il serait alors aisé d'imaginer le scénario du pire. Un nouveau choc géopolitique est toujours possible. On pourrait dire, comme le fait le Président MACRON, à tort selon moi, que l'on entre dans une économie de guerre. Il existe toutefois des exigences de sincérité budgétaire de nous fonder sur des hypothèses qui ne font pas l'objet du consensus des experts. C'est pourquoi il nous semble de raisonnable de penser que des marges de manœuvre financières se dégageront à partir de 2024, avec par exemple, un moindre coût de l'énergie. Cela nous permettra de dégager deux, voire trois millions d'euros.

Il en découle une deuxième question : si l'on pense que cette dégradation est permanente, sur qui faisons-nous porter le coût de la crise énergétique et de l'inflation ? Comme la gauche à l'échelle nationale, le groupe Réinventons Villejuif Ecologiste et Socialiste défend que ce coût doit être porté par les plus aisés à l'échelle locale, et ne doit pas toucher les plus modestes. Nous avons proposé des mesures permettant de répondre au mieux à cela. Certaines ont été entendues.



Nous en parlerons en fin de Conseil municipal, mais profitons de ce moment pour faire une incise sur la situation de blocage au niveau national provoquée par un gouvernement sourd aux demandes légitimes des citoyens, pour souligner notre attachement profond à l'écoute réelle et notre volonté de mettre en œuvre un dialogue de qualité entre tous les corps représentatifs sur lesquels repose notre démocratie.

Ces deux questions ont été au cœur de nos débats ces dernières semaines. Une majorité s'est dégagée pour ajouter à l'augmentation de la taxe foncière décidée au niveau national une augmentation à l'échelle locale. En cumulé, cela représente une augmentation de 15 %, décidée pour moitié au niveau national, pour moitié à l'échelle locale. Pour une taxe foncière moyenne de 1 500 euros à Villejuif, l'augmentation des bases décidée par l'État conduit à une augmentation de 106 euros et celle décidée par la Ville à une augmentation supplémentaire de 125 euros, portant la taxe foncière moyenne à 1 731 euros.

Cette augmentation touchera également les bailleurs sociaux, dont la santé financière demeure fragile. Cette taxe n'est pas juste en ce qu'elle frappe plus fortement en proportion du revenu les propriétaires les modestes. Or sur 100 propriétaires à Villejuif, 8 sont en dessous du seuil de pauvreté. Presque personne n'est exonéré de cette taxe. C'est pourquoi nous avons demandé qu'une action d'aller vers ciblée soit menée en direction des propriétaires villejuifois modestes pour compenser au moins en partie cette hausse de leur fiscalité. Nous avons été entendus. Le Conseil municipal nous donne l'opportunité de lancer un appel : nous invitons les propriétaires modestes à se diriger vers le CCAS pour faire valoir les aides sociales auxquelles ils ont droit.

Par ailleurs, notre groupe pense que cette jambe sociale doit être accompagnée d'une jambe écologique. Nous demandons qu'une exonération de taxe foncière de trois ans soit mise en place avant le 1<sup>er</sup> octobre, lorsque des travaux d'économie d'énergie sont entrepris par des propriétaires. Nous demandons que des permanences hebdomadaires de l'agence locale de l'énergie soient spécialement mises en place à destination des propriétaires modestes pour les aider à monter des dossiers de travaux d'économie d'énergie, qui peuvent être très complexes. Il en va à la fois de la fin du mois et de la fin du monde.

Il existe peu de leviers fiscaux à l'échelle de la municipalité pour parvenir à une distribution juste de l'effort. La taxe foncière est le levier dont l'impact est le plus fort, sans pouvoir être modulé dans le sens d'une plus grande prise en compte des revenus. Notre point de vue est que ce levier ne doit pas être davantage utilisé dans la suite du mandat.

Toujours dans cette optique de justice sociale, nous souhaitons que la mise à plat des tarifs municipaux soit l'occasion de mener deux actions importantes : faire en sorte que les familles puissent calculer leur quotient familial nombre d'entre elles ne le faisant pas, ce qui a pour conséquence qu'elles paient le tarif maximal ; rendre les tarifs plus progressifs, de sorte que les ménages aisés supportent une partie raisonnable du coût de l'inflation pour épargner les plus modestes et les classes moyennes. Cela doit être entrepris avec discernement. Nous sommes prêts à faire des propositions en ce sens.

Enfin, l'augmentation des impôts ne peut se justifier que par le développement des services aux Villejuifois. En fonctionnement, il devient urgent de pourvoir les emplois publics prévus au budget en matière de sécurité, d'éducation et de petite enfance. En investissement, il faut donner la priorité au développement durable, à la transition énergétique et à l'adaptation au changement climatique. Notre boussole principale doit être de rendre notre Ville vivable lors des épisodes caniculaires, notamment pour les personnes les plus fragiles, et de faire en sorte qu'elle soit résiliente aux

épisodes climatiques extrêmes. Si la tâche qui nous attend est immense, de nombreuses villes ont ouvert la voie depuis plusieurs années. Elles nous offrent un catalogue d'actions répondant à nos problématiques et rendant la vie en ville plus agréable et plus apaisée. Il faut s'en inspirer.

À cet égard, nous saluons la tenue prochaine d'un Conseil municipal extraordinaire sur ces questions et espérons avoir au plus vite la documentation afférente pour pouvoir réagir, débattre et améliorer collectivement les textes.

Le groupe Réinventons Villejuif Ecologiste et Socialiste, parce qu'il a obtenu des compensations de justice sociale, parce qu'il partage le cœur des orientations sociales et écologistes de la majorité municipale et parce qu'il souhaite porter en son sein de nouvelles mesures de justice sociale et d'accélération de la transition écologique votera favorablement sur ce budget.

### **Madame REKRIS**

Merci. Je vais répondre à Mme ESCLANGON, parce que je ne peux pas me taire. Vous continuez votre allégorie visant à ridiculiser la majorité, mais vous donnez malheureusement de fausses informations. Vous n'avez pas la vérité infuse. Quand vous parlez des propriétaires devant mettre en œuvre la transition écologique et ne pouvant pas payer la taxe foncière, les pauvres, il faut savoir que des aides gouvernementales, régionales, départementales et municipales existent. Au niveau de la Région, il existe une aide pour récupérer les eaux de pluie. Au niveau gouvernemental, on peut mentionner l'aide pour les panneaux solaires.

Il me semble pourtant que vous concourez pour notre Président. Avez-vous vu, comme de nombreux Français, la pertinence d'un discours à 13 heures ? Qui peut voir ce discours, hormis les gens qui ne travaillent pas ? Quand on veut ridiculiser l'autre, on se regarde, avant de pointer le doigt sur l'autre.

Nous sommes là en soutien aux travailleurs. C'est pourquoi nous faisons grève. Cette réforme ne profite pas aux travailleurs, mais aux entreprises du CAC 40, qui proposent via nos fiches d'impôt la défiscalisation à la cotisation de la prévoyance. Les Français doivent le savoir. Qui profite de ce dispositif ? Bien évidemment, les plus fortunés, et non les ménages modestes.

Vous affirmez que nous n'aidons pas la jeunesse. Vous plaisantez ? Le « permis, c'est permis » vient de notre majorité. Vous ne l'avez pas fait du temps de Monsieur LE BOHELLEC. Villejuif Respire permet de faire la fête dans les quartiers pendant l'été, pour ceux qui ne peuvent pas partir en vacances.

Je veux juste que vous arrêtiez de raconter n'importe quoi aux Villejuifois. Cela devient nauséabond. À l'avenir, j'espère que vous aurez un sursaut de douceur pour ces gens travailleurs à faible revenu. Merci.

### **Monsieur LIPIETZ**

Nous allons parler de la taxe foncière et du budget. Je vais néanmoins commencer par le budget. Pouvons-nous tenir le budget et nos engagements ? Il ne reste comme seul levier que la taxe foncière. Notre participation à la majorité et à la liste de second tour était fondée sur deux valeurs cardinales, le social et la transition écologique. Contrairement à la phrase terrible du débat

d'orientation budgétaire proférée par la droite, selon laquelle le social n'est pas une valeur en soi, nous considérons que la République (article Premier de la Constitution) est une République sociale et que les forces spirituelles présentes à Villejuif pensent aussi que la solidarité est une valeur en soi.

Seulement, cette solidarité s'exerce dans le cadre d'une contrainte qui s'est accélérée depuis deux ans, l'urgence écologique. Nous sommes passés à la toute urgence écologique. Cela va avoir un effet terrible de ciseaux, puisque nous devons faire plus de solidarité et assurer plus rapidement la transition écologique, alors même que le Gouvernement macroniste diminue la solidarité à l'intérieur de l'espace national, et notamment en direction d'une Ville aux revenus moyens/pauvres à l'intérieur de l'Île-de-France. On peut mentionner la non-indexation de la DGF (dotation globale de fonctionnement), et non de la DSU/DPU. Elle est censée compenser ce qui a été transféré de l'État vers les municipalités, alors que l'inflation est encore plus forte pour nous. Nous devons principalement financer du bâtiment, de la nourriture dans les cantines. L'augmentation subie est donc plus forte.

Nous avons réellement un problème énorme de sous-financement. Une des trois composantes confondues par Madame ESCLANGON évolue en notre défaveur. Ce sont les dotations horizontales entre les différentes villes en Ile-de-France ou dans la collectivité française. Si on fait l'addition de tout ce qui rentre, nous ne pouvons donc pas boucler le budget dans ces conditions et investir dans la transition.

Certains diront, à l'image de la droite, que la situation n'est pas si défavorable qu'on le dit et que nous avons tort de prendre les hypothèses les plus pessimistes. Il s'agit pourtant du b.a.-ba de la situation. Je veux bien qu'on affirme que Poutine retirera ses chars dans l'année et que toutes les centrales nucléaires fonctionneront dans l'année. Le principe de précaution veut néanmoins que l'on puisse penser que certaines centrales nucléaires ne fonctionneront pas ou tomberont en panne et que les tensions actuelles puissent provoquer un choc dans la région du Golfe persique. Rien ne permet d'affirmer qu'il faut se fonder sur l'hypothèse moyenne. En termes de réchauffement climatique, il apparaît pourtant que c'est l'hypothèse la plus défavorable qui se produit. Nous devons donc observer un principe de précaution. Même l'INSEE, dans ses études sur l'évolution de l'inflation, évoque le choc actuel qui va se diffuser par les salaires, sans exclure un nouveau choc. L'inflation engendrée par les chocs de 2022 va prendre fin vers la fin de l'année 2023, pas l'inflation liée aux autres chocs susceptibles de survenir.

Dans cette situation, nous n'avons pas le choix. Soit nous renoncions à notre politique, soit nous augmentions nos revenus. Après la suppression de la taxe d'habitation, il convenait de s'appuyer sur la taxe foncière. Certes, certains propriétaires peuvent être pauvres. Cependant, l'augmentation n'est pas du même ordre que la suppression de la taxe d'habitation. Cette dernière était à peu près égale à la taxe foncière pour les propriétaires. Or nous parlons d'une augmentation globale de 17 %.

Dès le mois de septembre 2020, nous avons anticipé une explosion du prix de l'énergie, parce que le gazoduc Nordstream ne serait pas ouvert et en raison des pannes récurrentes du parc nucléaire. Nous avons alors dit qu'il fallait investir massivement dans la géothermie, de sorte qu'elle puisse devenir autonome en gaz. Il fallait généraliser ce dispositif à l'électricité des bâtiments de Villejuif. Nous appuyons donc les économies qui sont faites. Le plan Mégawatt s'articule autour de trois étapes. Il s'agit d'abord de faire preuve de rigueur, en réduisant le chauffage et en faisant preuve de sobriété. Les Français l'ont fait. Tous ont contribué, par un mouvement incroyable, à la réduction de leur consommation d'énergie de 20 %.

Le deuxième étage est celui des économies d'énergie. Nous avons plusieurs propositions à cette aune. Monsieur LAFON a évoqué le grand problème de l'isolation thermique des bâtiments. Nous commençons à accélérer sur ce point. Par ailleurs, pour l'électricité d'éclairage, nous proposons 400 000 euros au GOSB pour passer entièrement à un éclairage LED à Villejuif, qui ne coûte donc quasiment rien en électricité. J'en profite d'ailleurs pour faire remarquer à Madame ESCLANGON que les rues et les ordures ménagères sont gérées par le Grand Orly Seine Bièvre. Si elle a des plaintes à adresser, elle doit se tourner vers ces institutions. Nous augmentons notre contribution au Grand Orly Seine Bièvre pour qu'il puisse continuer à fonctionner, alors qu'il reçoit des chocs plus conséquents que nous. Nous allons également dépasser 300 000 euros pour des équipements photoélectriques. Nous disposons de notre propre chauffage, un puits d'eau chaude. Autrement dit, nos bâtiments publics sont déjà chauffés par la géothermie, qui a permis de faire des économies colossales. L'augmentation des charges de chauffage n'est que de 30 %, alors qu'elle atteint 300 % pour certains HLM du Val-de-Marne. Nous avons commencé ce travail pour devenir autonomes en électricité, en tous cas pour les bâtiments publics.

Pour ces raisons d'équilibrage général et pour avancer dans la voie de la résilience, de la stabilité et de la solidarité par rapport à des évolutions plutôt négatives, nous sommes favorables à ce budget et à l'augmentation de la taxe foncière.

Je souhaite néanmoins formuler quelques critiques. Considérant qu'il y aura en tout état de cause une dérive climatique, l'adaptation est globalement très sous-évaluée. Lorsque Nathalie GANDAIS s'en occupait, nous étions sur un rythme de 1 000 arbres par an. Nous sommes passés à 100 arbres par an. Ces arbres ne fixeront pas le CO2 avant une dizaine d'années. Telle est la différence entre un particulier et une municipalité. La municipalité de Villejuif travaille aussi pour les Villejuifois de 2030. Nous avons des devoirs à leur égard. Il s'agit des arbres à l'ombre desquels ils marcheront pour prendre les lignes du Grand Paris Express en cheminant depuis le centre-ville. C'est donc une erreur de planification.

Quant à la ferme dans l'Yonne, nous avons voté en faveur d'une mise à l'étude. Si nous prenons la décision de l'acquérir, il faut l'avoir mise au budget. Nous ne sommes pas entièrement convaincus, même si nous avons un préjugé favorable à son sujet. Nous avons eu un débat sur ce point, il fallait écouter. Nous avons dit à cinq reprises qu'engager une réflexion sur l'achat de cette ferme était une décision. À partir du moment où on veut prendre la décision au mois de mai, juin, ou octobre, il faut l'inscrire au budget. Sinon, la somme afférente pourra être utilisée ailleurs. Je ne vois pas où se situe le problème concernant cette ferme.

Il avait également été dit qu'un million d'euros seraient consacrés au foncier tous les ans, afin de préparer les espaces verts. Cela dépend des terrains que l'on trouve. L'an dernier, nous n'avons trouvé des terrains qu'à hauteur de 650 000 euros. Nous regrettons que le montant différentiel ne soit pas reporté sur le budget 2023. Ce n'est pas ainsi que l'on travaille sur les achats fonciers.

Hormis ces détails, nous sommes globalement satisfaits de ce budget. Pour la suite, un budget rectificatif ou supplémentaire sera probablement voté en juin, après le compte administratif. Monsieur le Maire a proposé qu'un Conseil municipal spécial soit organisé sur la transition écologique. Nous soutenons cette démarche. À cette occasion, les différentes questions (accélération de la transition énergétique, économie d'énergie, plantation d'arbres, adaptation, passage au bio...) seront examinées. Pour le passage au bio, un vote est prévu tout à l'heure sur le renouvellement du mandat de la SEMGEST. Je vous remercie.

## **Madame KADRI**

Merci. Le vote du budget communal est un acte majeur dans la vie politique d'une commune. Notre groupe Communistes et Citoyens tenait d'abord à remercier les services de l'administration qui ont permis l'élaboration de ce budget, qui intervient dans un contexte contraint, suite aux décisions de suppression et de réduction des dotations. Il en résulte une diminution des recettes, alors que les dépenses ne cessent d'augmenter. Nous avons la responsabilité de présenter un budget sincère, qui nous permet de ne pas renoncer à nos obligations. Nous faisons le choix d'aboutir à un budget équilibré, respectant nos engagements pris envers les Villejuifois.

Le pouvoir d'achat des habitants est en grande souffrance. Nous avons le devoir d'apporter des réponses politiques, à travers des mesures justes. À l'heure où nous assistons à une situation d'urgence sociale, écologique et démocratique, où l'inflation impacte les ménages de plein fouet, avec la hausse du carburant, de l'énergie et des produits alimentaires, comme vous pouvez le voir, les collectivités sont aussi lourdement impactées. Nous aurions certes pu faire d'autres choix, augmenter les tarifs des prestations familiales, mais cela aurait été contraire aux actions mises en place, telles que la gratuité de la cantine pour 2 380 enfants ou la distribution gratuite des fournitures scolaires à l'ensemble des écoliers. Nous aurions pu augmenter les tarifs de stationnement, mais nous faisons le choix d'être cohérents politiquement et refusons de proposer un budget qui creuse davantage les inégalités.

L'État a fait le choix de supprimer la taxe d'habitation sans aucune compensation, c'est une réalité, Madame ESCLANGON. La municipalité propose un accompagnement aux propriétaires les plus modestes, en lien avec le CCAS. Encore une action de solidarité, en cohérence avec notre politique. Ce terme semble inconnu à votre vocabulaire, Madame ESCLANGON. Vous affirmez que les élus participant à la mobilisation contre la réforme des retraites ne perdent pas d'argent. Nous sommes tous salariés et perdons de l'argent sur nos salaires. Nous participons, via nos indemnités, aux caisses de grève. Et vous, que faites-vous ?

Aujourd'hui, le seul réel levier fiscal pour les collectivités repose sur l'augmentation de la taxe foncière. Pour une fois, Madame ESCLANGON, soyez une opposition constructive, ne faites pas de la politique politicienne dans cette situation d'urgence sociale. J'entends votre proposition, mais qu'avez-vous fait en matière d'isolement des bâtiments municipaux pendant six ans ? Qu'avez-vous fait en matière d'élargissement de la géothermie ? Qu'avez-vous fait pour travailler sur la production d'énergie propre ? La critique est facile quand on n'a rien fait pendant six ans.

Vous souhaitez le maintien de projets d'équipements sportifs, alors que vous avez abandonné l'ensemble du patrimoine communal destiné au sport, à l'exemple des stades Guy Boniface ou Maurice Baquet. Construire, c'est bien, entretenir, c'est mieux.

Concernant la jeunesse, rassurez-vous, elle a retrouvé le respect qu'elle mérite. Nous avons retissé le lien que vous avez dénoué pendant des années. Quotidiennement, ce sont plus de 500 jeunes qui profitent des antennes jeunesse que nous avons rouvertes. Les jeunes sont redevenus acteurs de la vie locale. Ce fut d'ailleurs le cas la semaine dernière lors d'une soirée débat autour du racisme et des discriminations à laquelle je regrette que votre groupe et vous n'ayez pu participer. Les projets sont construits avec les jeunes, pris en considération dans chaque choix, dans chaque décision. Nous allons bientôt organiser les journées de la jeunesse, car la démocratie participative et la consultation citoyenne sont le fer de lance de notre majorité. Nous ne manquerons pas de vous en faire un retour. Les jeunes s'organisent et sont écoutés, accompagnés par la municipalité dans leurs projets. L'association Binkadisso vient de nous solliciter pour leur objectif de gravir le

Kilimandjaro, demande qui sera étudiée lors d'une prochaine commission d'aide aux projets associatifs. Oui, la jeunesse reste bien notre priorité.

Vous l'aurez compris, nous présentons un budget sincère et notre groupe votera pour.

### **Madame TAILLE-POLIAN**

Merci, Monsieur le Maire. Je serai brève, puisque de nombreuses choses ont déjà été dites. Je souhaite revenir sur les propos de Madame ESCLANGON concernant le filet de sécurité des politiques gouvernementales pour aider les collectivités. Il faut bien avoir conscience de l'insuffisance de ces aides par rapport à la situation des collectivités. D'abord, comme cela a été dit par la ministre Agnès PANNIER-RUNACHER, il n'y aura pas de prise en compte totale. Pour les collectivités, le coût restant à charge sera important. D'ores et déjà, cette aide sera insuffisante.

Combien de municipalités sont obligées d'augmenter les taux ? Leur seule capacité repose sur la TFPB. Elles sont innombrables. Personne ne le fait par plaisir, sans avoir le sens des responsabilités. Certaines familles, déjà touchées par l'inflation, vont se retrouver en difficulté. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut travailler sur des dispositifs ciblés pour que ces ménages puissent être aidés, notamment pour payer leur facture de gaz et d'électricité. Il s'agit de faire en sorte que les dégâts occasionnés par cette augmentation soient limités, et même empêchés. Que ceux qui peuvent contribuer un peu plus le fassent pour garantir le maintien et la poursuite du développement du service public. Le Gouvernement a dit qu'il mettrait 2,5 milliards d'euros sur la table, mais on ne connaîtra les communes et les EPCI bénéficiaires qu'en octobre 2023. Il est donc bien difficile de l'inscrire au budget. Il faut avoir une prévision très précise pour l'inscrire au budget. Sinon, ce montant ne peut être inscrit au budget. Il est de bonne prudence de considérer les forts enjeux pour notre collectivité liés à l'importante hausse des dépenses.

Je souhaite dire quelques mots sur la rénovation thermique des bâtiments. En tant qu'ancienne adjointe de Madame CORDILLOT, je rappelle que nous avons lancé le plan climat énergie territoire pour notre Ville. Nous avons un plan climat, avec un diagnostic bâtiment par bâtiment, qui existait et qui a été laissé à Monsieur LE BOHELLEC. Qu'en a-t-il fait ? Rien. Nous ne l'avons même pas retrouvé dans les archives. Pourtant, nous avons organisé des réunions, un comité de pilotage et missionné un cabinet pour faire cette étude bâtiment par bâtiment. Nous avons dû tout recommencer à zéro pour lancer la rénovation thermique des bâtiments publics. Si nous avons du retard aujourd'hui et si nous sommes frappés par la hausse des coûts de l'énergie, c'est aussi lié à l'incurie de la municipalité précédente. Je tenais à le dire en tant qu'ancienne adjointe chargée de ces questions. C'était en route, Monsieur LE BOHELLEC a tout arrêté.

Deux éminents économistes au sein de ce Conseil municipal peuvent débattre sur l'amélioration de la situation et sur le caractère structurel ou conjoncturel de cette crise. Je n'ai pas le niveau de Monsieur PARRA-RAMIREZ ou de Monsieur LIPIETZ pour en juger par moi-même. Mais il y a un ou deux ans, le gouverneur de la Banque de France affirmait que l'inflation ne durerait pas. Il est difficile de prévoir ces éléments. En tout état de cause, nous devons changer de braquet concernant l'accompagnement et l'adaptation de notre territoire à ce que nous vivons s'agissant des impacts climatiques. Nous devons aller plus vite et instituer des politiques protectrices. Cela nécessite des moyens. Il faut développer le service public pour aider à lutter contre la crise sociale, investir sur la transition environnementale. Nous ne voulons pas y renoncer. Le groupe Générations votera ce budget, comme l'a dit Monsieur LAFON.

## **Monsieur ÖZTORUN**

L'intervention de Madame ESCLANGON me fait également réagir. De nombreuses choses ont été dites, mais il convient de rétablir quelques vérités. Madame ESCLANGON a l'art de pointer des détails qui nous font perdre de vue la réalité générale. Elle affirme qu'il n'y a pas de baisse de la dotation globale de fonctionnement. Pourtant, elle était de 14 millions d'euros en 2013, contre 11 millions d'euros en 2023. Cette évolution est grave pour la municipalité.

Ensuite, vous essayez d'opposer les Villejuifois entre les propriétaires et les locataires, entre les jeunes, entre les salariés, entre ceux qui font grève et ceux qui ne font pas grève, alors que notre peuple s'unit pour exprimer un choix de société, consistant à dire qu'il veut faire société. Les gens ne veulent pas s'épuiser au travail et travailler jusqu'à 64 ans. Ils veulent profiter de la vie et ne pas subir le travail. On veut le choisir, on veut s'émanciper. Dans ce contexte grave et pénible, alors que de nombreux Villejuifois font grève et se mobilisent, d'autres qui voudraient le faire, mais qui ne peuvent pas, ce que vous dites n'a aucun sens.

Pour revenir au budget de la Ville et à l'augmentation de 3 % de la taxe foncière, tous les maires, de droite comme de gauche, disent qu'ils sont asphyxiés, parce que l'énergie va coûter 3 millions d'euros au budget communal pour Villejuif, parce que l'augmentation du point d'indice décidée par le Président de la République n'a pas été compensée, parce que l'augmentation du coût de la vie est extrêmement forte et pèse sur le budget communal, et parce que l'équipe municipale a la volonté de faire plus. Ne voulez-vous pas faire un espace vert dans le quartier du Vercors ? Vous avez voulu densifier ce quartier qui n'y est pas propice. Nous souhaitons ouvrir ce quartier. Tous les enfants qui y grandissent ne sont pas forcément des dealers et des délinquants. Ont-ils droit à un espace vert agréable ? Vous l'avez, vous avez un espace vert personnel. Cet effort consenti par la municipalité coûte de l'argent, mais c'est utile pour le climat, pour la résilience de la Ville et pour le cadre de vie des habitants. Vous sous-entendez au fond qu'on offre un bel espace à des gens qui ne le méritent pas, mais vous ne voulez pas le dire. C'est de la critique pour la critique, de la politique politicienne, mais elle ne fonctionne pas.

Nous sommes dans ce moment important où la Ville doit se transformer au rythme des défis qui sont devant nous, l'urgence climatique, l'urgence sociale, l'urgence démocratique, pour faire société, pour faire Ville avec les habitants de Villejuif.

Je pense que nous avons besoin de sérieux et de nous rassembler pour discuter des vrais sujets. C'est ce que la majorité municipale essaie de faire. Monsieur PARRA-RAMIREZ a évoqué le sujet du quotient familial, déjà inscrit dans notre programme municipal. Monsieur CHASTAGNAC a engagé les travaux avec les services pour sa refonte. Ce sera également un élément de justice sociale, et d'équilibrage pour les budgets des familles.

## **Monsieur MILLE**

Je souhaite répondre à Madame KADRI. On ne peut pas laisser dire que rien n'a été fait pour le sport au cours du précédent mandat. Nous avons notamment créé la Maison des arts martiaux et la Halle Colette Besson, mais aussi réalisé la couverture des terrains de tennis Boniface et la tribune du terrain de rugby. Nous avons créé le gala de boxe, encouragé le sport féminin, construit de deux abris de matériel au stade Dolly. Je ne parlerais pas de la police municipale.

## Madame LEYDIER

Je ne vais pas vous répondre M. MILLE, parce qu'on ne va pas faire un ping-pong, mais je souhaite revenir sur une phrase qui en disait long, Madame ESCLANGON. « *Vous n'avez gardé que la solidarité, et le service public est passé sous le tapis* », selon la phrase que vous avez énoncée en parlant du consentement à l'impôt. Vous pensez que nous avons négligé le service public. Dans la même intervention, vous vous étonnez que nous créions une Cour éveil et un nouveau parc, alors qu'ils relèvent du service public. Vos propos sont donc curieux. Quant au fait de demander un retour de la communauté éducative sur la Cour éveil, le choix a été fait à Villejuif de faire ce projet avec la communauté éducative, dès sa conception et jusqu'à son terme. Il est vrai que le projet peut durer longtemps, parce que nous prenons justement d'y associer tous les acteurs, dont la communauté éducative et les centres de loisirs.

Monsieur OZTORUN vous a répondu sur le parc Ambroise Croizat. Nous espérons faire d'autres espaces verts dans d'autres endroits de la Ville, je vous le confirme.

Sur les ressources humaines, vous semblez avoir une fixette sur l'uniforme dans vos interventions, en particulier sur la police municipale. En 2022, nous avons recruté six policiers municipaux, ainsi que trois policiers municipaux chefs de brigade, un policier municipal responsable, trois membres de l'administration, trois SVP, un responsable médiateur, deux médiateurs référents, six médiateurs et un directeur. En 2023, nous avons recruté quatre nouveaux policiers municipaux. Dire que ce sont des fantômes relève d'un manque total de considération.

Allez-vous me laisser parler ? C'est la grande différence entre ces deux mandats. Lors du précédent mandat, la police municipale était présente pour protéger. Il y a ici moins de difficultés quand se déroule le Conseil municipal.

Une autre phrase m'a alertée. Vous indiquez qu'il n'y a pas de clause de fidélité dans les contrats. Lisez-vous les contrats des policiers municipaux de Villejuif ? Y avez-vous accès ? Ce sont des documents privés. D'accord. Vous affirmez quelque chose que vous n'êtes pas en mesure de prouver. Vous faites les mêmes erreurs quand vous relisez, puisque vous avez plein d'approximations.

En termes de considérations des agents, vous dites que les policiers municipaux sont des fantômes. Les membres des services financiers présents dans la salle vous remercient pour avoir dit qu'il y avait plein d'erreurs dans le document. Vous êtes élue et certainement très intelligente, mais eux sont des professionnels. Dans notre majorité, nous avons plus confiance dans le professionnalisme des agents que dans votre vision des choses. Je trouve que c'est extrêmement limite.

Vous faites une fixette sur les uniformes bleus, mais 1 200 agents travaillent pour cette Ville. Nous avons élargi le nombre d'agents amenés à accueillir les habitants. Nous avons créé un service de citoyenneté. Dans les conseils de quartier, vous avez pu éprouver le professionnalisme des agents qui préparent les conseils de quartier, auxquels vous assistez. La qualité de leur travail permet aux citoyens de mieux y participer.

Nous avons également développé des agents sur les questions de la mobilité. Nous faisons des expérimentations sur la circulation, sur les permis de louer. Madame MOROT était intervenue sur le nombre de personnes vivant dans des logements insalubres.



Vous avez affirmé qu'il y avait moins d'agents dans les écoles. Nous avons développé un service auprès de l'éducation, recruté des ATSEM, des agents de nettoyage et des services support. Si nous organisons plus de séjours et de mini-séjours, c'est parce que des agents les commandent. Vous ne pouvez pas faire des affirmations contraires à la réalité du terrain. On a le droit d'être en désaccord, mais on ne peut pas accepter des contre-vérités et des mensonges.

Sur toutes les questions techniques pointées au début, vous avez reçu le document il y a deux semaines. L'administration était disponible pour répondre à vos remarques. Vous ne l'avez pas fait, et dénoncez certaines erreurs en séance. Les Villejuifois méritent un autre débat. Nous sommes confrontés à une crise énergétique et à une crise climatique. Il aurait fallu intervenir à ce niveau plutôt que de compter les virgules.

**Monsieur BOUNEGTA**

Je trouve que vous restez dans le mensonge. Vous communiquez des chiffres que nous ne sommes pas en mesure de vérifier. Nous constatons une explosion de la délinquance et du trafic de drogue. Vous ne répondez jamais aux courriers des administrés. De nombreuses personnes m'interpellent dans la rue, parce qu'elles n'ont jamais vu le Maire, même pour les vœux au marché. Est-ce normal ? Le poissonnier a été obligé d'avancer l'argent...

**Monsieur le Maire**

Pouvez-vous rester sur le sujet du budget ? Il serait bien de suivre les débats et l'ordre du jour.

**Monsieur BOUNEGTA**

Ce sont des vérités qui vous dérangent.

**Monsieur le Maire**

Soyez juste sur l'ordre du jour. Nous traitons le budget. Le point 2 de l'ordre du jour.

**Monsieur BOUNEGTA**

Je sais lire, Monsieur. Je sais lire un budget.

**Monsieur le Maire**

Nous vous écoutons sur le budget.

**Monsieur BOUNEGTA**

Nous sommes incapables de vérifier les chiffres que vous donnez. Concernant les cantines scolaires, cela fait trois ans que le projet est à l'étude, mais celle-ci n'est pas terminée. Pour la

cantine, vous évoquez le 100 % bio, pas de plastique mais cela existe toujours. En ce qui nous concerne, nous voterons contre le budget.

### **Monsieur CHASTAGNAC**

Le suspens était à son comble ! Je souhaite faire part de deux ou trois réactions. Je n'ai pas bien compris : vous souhaitez des provisions à la hausse et, en même temps, vous demandez que nous travaillions sur des fourchettes basses. Je ne le comprends pas. Ce n'est pas nous qui avons décidé les fourchettes hautes, qui reflètent seulement la situation. La CRC avait pointé l'absence de provisions de la part de l'ancienne municipalité. Or vous demandez plus de provisions.

Sur le filet de sécurité, nous sommes déçus de ne pas l'avoir obtenu, alors que cela avait été annoncé par la Préfecture. Je vous invite donc à signer l'appel de l'AMD 94 dans ce sens.

Nous n'avons plus d'emprunts toxiques, mais cela a été indiqué dans le détail dans le ROB. Ce n'est donc pas une surprise.

Quant aux impayés, il y a effectivement un risque. Nous passons d'ailleurs des délibérations d'admissions en non-valeur. La manière d'aborder cette problématique est plus importante, puisque nous avons décidé de geler le prix des tarifs et de développer des aides en direction des familles en difficulté.

Sur les annexes de maquette, il n'y a pas eu de tour de passe-passe. Des commissions municipales se réunissent. À cette occasion, chacun peut poser des questions. Nous nous engageons à y répondre, immédiatement ou un peu plus tard.

Enfin, concernant les indemnités des élus, les montants sont bien inscrits dans le budget. S'agissant des erreurs et des imprécisions que vous avez évoquées, je vous conseille de sermonner vos collaborateurs, car cela ne fait pas sérieux.

Sur la fiscalité, je vais vous donner lecture d'une déclaration : *« les maires n'augmentent pas les impôts locaux de gaieté de cœur, mais l'État refuse toute autonomie financière. »*. Je vous rassure, ce n'est pas Pierre GARZON dans l'humanité, ce sont les propos du Maire de Franconville dans *le Figaro*. La situation de Villejuif n'est pas singulière. Nous sommes dans une situation de crise importante, qui touche toutes les collectivités, pour des raisons conjoncturelles et structurelles, qui impactent nos finances, aujourd'hui et demain. Nous devons y travailler, pas simplement pour répondre à des préoccupations de 2023. Nous avons la responsabilité de définir des orientations politiques qui nous amènent à faire de choix. Il faut faire preuve de responsabilité dans ce domaine. Le chemin emprunté par la municipalité sur ces questions est le bon chemin, car nous n'avons pas le choix de travailler autrement. Nous acceptons certains renoncements, alors que la crise explose et que les besoins sont de plus en plus forts, mais nous avons décidé de ne pas renoncer. Nous devons faire des choix et prendre des décisions courageuses sur le plan de la fiscalité, qui nous engage aujourd'hui et demain. Nous voulons plus que jamais mettre en œuvre notre programme municipal, parce que nous avons besoin d'une ville solidaire, écologique, citoyenne. C'est ce qui guide notre action municipale, qui se concrétise dans notre budget municipal.

## **Monsieur le Maire**

Nous arrivons au terme de notre débat. Je tiens à remercier l'ensemble des services qui contribuent aux côtés des élus à rendre possible la discussion de ce soir. Ils établissent des éléments d'analyse, de diagnostic, de préconisation et d'aide à l'orientation politique. Je les en remercie.

Je regrette, et je n'y consacrerai pas beaucoup de temps, que vous n'utilisiez pas les espaces mis à disposition par la municipalité pour que les élus d'opposition aient accès le plus tôt possible aux documents, qui n'existaient pas avant. J'y suis attaché. Ces points ont certes leur importance, mais ce n'est pas le fond du débat que nous devrions avoir en Conseil municipal. Nous aurions eu plaisir à vous répondre pour vous éviter trente minutes d'évitement de la question des politiques publiques que nous voulons mener et auxquelles vous préconiserez de renoncer si vous étiez allée au fond de votre raisonnement. Le débat est relativement simple entre la droite et la gauche. Le sujet est de savoir à quels besoins il faut renoncer pour éviter de toucher à la redistribution des richesses, quand, du point de vue de la gauche, le sujet de la réponse aux besoins est toujours la première question à laquelle on doit répondre. Il faut alors chercher l'argent où il est. Ce débat existe depuis que l'organisation politique en république existe et est essentiel.

Madame ESCLANGON, je vous ai très bien entendue sur le fait qu'il ne fallait pas augmenter la fiscalité quand il n'y a plus que la taxe foncière sur le bâti comme seul outil. Je ne vous ai pas entendue sur la fiscalité et sur le fait que la suppression d'outils fiscaux au service des communes soit une bonne chose. Les citoyens seraient en droit de connaître votre positionnement. On connaît celui du positionnement de votre camp, à droite, mais pas le vôtre. Vous avancez masquée. Si on renonce à avoir des recettes supplémentaires, de quels services publics devons-nous nous séparer ? Le débat est aussi simple que cela. Je n'ai pas envie de vous donner trop d'importance, mais les gens ne vivent que l'abandon des services publics depuis trente ans. Je n'ai pas besoin trop de temps à rappeler ce que vous faites au Gouvernement en place : abandonner l'idée qu'on puisse avoir des instituteurs dans les écoles, abandonner l'idée qu'on puisse être soigné aux urgences au Kremlin-Bicêtre, abandonner l'idée qu'on puisse accéder à tel ou tel service du Trésor public ou des transports. Nous n'allons pas consacrer trop de temps à parler de ce qui motive les Français pour exprimer leur colère quant à l'abandon des services publics dans les villes et dans les champs.

En revanche, je vais revenir sur l'option qui est la nôtre. Nous allons maintenir et même continuer à développer les services publics, leur présence et les investissements liés à la transition écologique, qui est une urgence. Les investissements sont maintenus, développés et même accélérés. Vous vous êtes intéressés sur quels toits on allait mettre les panneaux solaires, alors que le sujet est de savoir à quoi vont servir ces investissements. Ils vont répondre à trois objectifs : réduire l'empreinte carbone de la société à l'échelle de la commune, réduire l'impact du dérèglement climatique déjà engagé et que nous allons subir, et contribuer à réduire les budgets de fonctionnement consacrés à chauffer du vide et à payer le gaz très cher.

Nous avons une augmentation significative des dépenses RH dans notre Ville. Si les représentants syndicaux étaient présents, ils diraient qu'ils n'ont pas bénéficié d'une augmentation de leur fiche de paie. Ils ont surtout bénéficié de l'embauche massive d'agents. Il s'agissait de répondre à des besoins, par exemple en matière de citoyenneté, pour organiser des rencontres du Maire toutes les trois semaines, qui semblent avoir échappé à Monsieur BOUNEGTA. D'ici six semaines, je me serai adressé aux près de 60 000 habitants de la Ville pour discuter des sujets les préoccupant. Je pense aussi aux agents dans les écoles, à la police municipale, aux agents d'accueil, afin de créer une mairie annexe supplémentaire, à la réouverture des MAJ, qui avaient été murées.

Ce qui vous a échappé par évitement de la politique est précisément le développement du service public au travers des politiques publiques conduites par des hommes et des femmes qui ont pour mission de les mettre en œuvre. Nous avons fait ce choix dans un contexte difficile pour les communes. L'AM 94, Association des Maires du 94, qui réunit 47 communes du département, est actuellement dirigée par une majorité de maires se revendiquant des Républicains ou du parti d'Emmanuel MACRON. On y trouve aussi des maires de gauche et des maires écologistes. Les 47 maires ont lancé cette campagne, parmi lesquels les maires de Vincennes, Saint-Mandé, Saint-Maur. Ils disent la même chose que nous et arrivent à la limite de leur exercice, alors que leurs responsables politiques ont contribué à mettre en œuvre cet étranglement des communes. Les 47 maires ont participé à cette campagne et ont donné comme objectif que cette tribune figure dans les pages de leurs journaux municipaux. Il y a une crise profonde, structurelle, d'asphyxie et de conception de la République, d'un pouvoir qui recentralise, qui vide de leur substance le pouvoir des communes et leurs moyens. Cela devrait vous faire réfléchir, Madame ESCLANGON, alors que 47 villes dirigées par le spectre le plus large possible de la politique, à l'exception du Rassemblement national, font le même constat de carence de l'État, au point que les ministres en charge des collectivités sont allés à leur rencontre pour éteindre l'incendie qu'ils ont créé dans les communes de France.

Dans cette situation de crise générale, nous faisons le choix d'intensifier nos politiques publiques, précisément parce que la sortie de crise passe, non par une réduction des politiques publiques, mais au contraire par un engagement fort de celles-ci, pour répondre aux besoins de la société. J'ai évoqué les questions écologiques, mais je peux aussi évoquer les questions sociales, qui sont prégnantes et mobilisent les Français, au-delà de la question des retraites. Il s'agit de la difficulté à vivre de son travail, dans une vie chère, dans l'incapacité à pouvoir garantir l'emploi pour tous et à pouvoir garantir de vivre dignement de son travail même en ayant un travail. Notre choix est précisément de se donner ces moyens, à partir des besoins identifiés. Nous ne renonçons pas à notre triptyque qui nous avait portés aux responsabilités. C'est l'inverse : nous continuons et accélérons, en nous dotant des moyens pour le faire. À la différence du mandat dont vous étiez responsable, Madame ESCLANGON, où le taux de cofinancement était nul, nous allons chercher l'argent où il se trouve, via des subventions lorsqu'elles sont rendues accessibles. Nous allons travailler à faire en sorte de pouvoir redistribuer différemment auprès des Villejuifois. Notre volontarisme en matière de politique publique est la clé de la réponse aux besoins des Villejuifois, mais aussi une partie de la réponse que nous devrions avoir à l'échelle du pays.

Ce sujet ne doit pas rester confiné à l'espace des élus. Il intéresse aussi les citoyens. Nous devons être au rendez-vous. Que ce soit économie de guerre, économie de crise écologique, économie de crise sociale, les réponses apportées ne peuvent pas être celles de l'austérité. Il ne faut pas confier notre destinée aux marchands, que ce soient des marchands du CAC 40 ou des marchands d'armes. La société a besoin d'une reprise en main des grands enjeux de société par les citoyennes et par les citoyens. De la commune à l'échelle de la Nation, nous avons besoin de reprendre les leviers de politiques publiques répondant aux grands enjeux évoqués. On ne le fera pas en menant des politiques qui exonèrent les plus riches et qui permettent la défiscalisation de ceux qui ont les moyens de se payer des avocats ou en suivant la petite doctrine consistant à dire que la société se porte mieux quand ceux qui ont le plus paient le moins et quand ceux qui ont le moins paient le plus. C'est une impasse qui conduit socialement et écologiquement au drame auquel nous assistons depuis des années. C'est pour moi le débat que nous devons avoir devant la population, et pas celui de savoir s'il manque une virgule ou un point d'exclamation à la page 40.

Je vous propose de reprendre l'ordre des rapports. Je vous propose de procéder au vote.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À LA MAJORITÉ (33 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention)**

**3. RAPPORT n° 1/1997 : vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe FLO-BAIL**

**Monsieur CHASTAGNAC**

Lors de la présentation des décisions modificatives au mois de décembre 2022, je vous ai résumé la situation avec FLO-BAIL. Par délibération du 17 décembre 1998, le Conseil municipal a décidé de recourir à une convention de crédit-bail pour financer l'acquisition de quatre biens immobiliers. Un contrat de crédit-bail de 25 ans a été signé avec DEXIA FLO BAIL au terme duquel la Ville se retrouverait propriétaire desdits biens, soit le 29 mars 2024. En 2010, la Ville a souhaité racheter deux biens par anticipation, celui de la Trésorerie, qui ne payait plus de loyer, et le local du 70, rue de Verdun resté sans affectation pendant longtemps, ce qui grevait le ville d'une dépense sans recette. Les deux biens restants sont la Maison de la santé et du Handicap, et le 17, rue Paul Bert, sans affectation. Ces deux biens nous seront affectés en pleine propriété le 1<sup>er</sup> avril 2024. Il nous est demandé de voter le Budget Primitif annexe FLO BAIL pour l'année 2023.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À LA MAJORITÉ (5 abstentions).**

**4. RAPPORT N° 2-1950 : Versement d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023**

**Monsieur COIS**

Nous avons déjà évoqué le diagnostic, mais de nombreux Villejuifois et Villejuifaises risquent de souffrir encore longtemps de l'inflation et du recul du service public, qui touchent l'ensemble de nos concitoyens. Les prix de l'alimentaire ont encore augmenté de 15 % en mars 2023. Dans ce contexte, les associations de solidarité avec lesquelles nous travaillons sont toujours plus sollicitées pour l'aide alimentaire, pour des vêtements et pour les vacances des enfants. Le Secours Populaire de Villejuif connaît une augmentation du nombre de personnes accueillies et accompagnées tous les jours de 22 %.

Tout le monde ne souffre pas de la crise de la même manière. Il est devenu difficile de financer un service public répondant à ces enjeux de service public universel à l'échelle communale. Pour ne prendre que quelques exemples, une entreprise comme Totalenergy a pu profiter de l'augmentation du prix de l'énergie pour accroître ses marges (19,5 milliards d'euros de bénéfice net en 2022), lesquelles ont largement été redistribuées aux actionnaires ou consacrées à l'augmentation du salaire un PDG. On trouve aussi l'homme le plus riche du monde en France, Bernard ARNAULT, dont le groupe, LVMH, a réalisé un bénéfice de 15 milliards d'euros. Ces entreprises bénéficient de milliards d'euros d'aides et de crédits d'impôt et font tout pour ne pas payer leurs impôts. Si nous partagions mieux les richesses, nous n'aurions plus à gérer la misère.

En attendant, le CCAS constitue, au niveau du service public municipal, un repère, un allié pour les personnes les plus en difficulté. Son rôle est d'aider ces personnes à accéder à leurs droits et aux aides, d'identifier les partenaires associatifs et partenaires publics pour répondre aux besoins, de donner accès à des aides supplémentaires (aides extralégales), de donner accès à la pratique sportive, de compléter une petite retraite et d'offrir aux séniors de prestations comme le portage de repas, l'aide à domicile, la téléassistance. Le CCAS assure aussi le portage du programme de réussite éducative, afin d'aider à la résolution des difficultés scolaires des enfants. Il s'appuie sur un conseil d'administration, composé à parité d'élus de la majorité municipale et de l'opposition et d'associations de solidarité. Cette gouvernance partagée permet au CCAS d'être en phase avec les besoins des habitants.

La subvention demandée cette année s'inscrit dans un plan d'action offensif pour apporter une réponse nouvelle aux besoins des Villejuifois. J'en cite quelques-uns, et notamment la finalisation de l'analyse des besoins sociaux, qui va nous conduire à lancer dans les prochaines semaines un plan d'action ambitieux, par exemple pour lutter contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne, pour développer la lutte contre le non-recours aux droits, pour lancer la commission de lutte contre les expulsions locatives, en partenariat avec les bailleurs, la justice et la Préfecture pour aider les villejuifois avant qu'ils ne soient menacés d'expulsion ; pour lancer une mutuelle communale à tarif social et permettre à nos concitoyens d'avoir un meilleur accès à la santé, pour tripler les aides aux retraités les plus pauvres (de 45 euros par trimestre à 45 euros par mois).

À la différence des années précédentes, vous votez une subvention de 1 920 050 euros qui va permettre d'inscrire l'ensemble du budget de l'action sociale au sein du CCAS. Cette décision technique et rationnelle va permettre de faciliter le suivi administratif et la conduite de l'action. Ce fonctionnement est d'ailleurs adopté par de nombreuses autres villes.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

**5. RAPPORT N° 1-1989 : Subventions allouées au mouvement associatif aux titres du fonctionnement et de l'aide au projet**

**Madame MORIN**

Les subventions allouées au mouvement associatif font l'objet d'un vote en commission paritaire, instituée par Madame MOROT en début de mandat. Des élus de la majorité, de l'opposition et des membres des associations sont présents au sein de cette commission. Les associations présentent leurs demandes de subvention en les justifiant. Ces dernières font l'objet d'un premier tri par l'administration avec un avis motivé, puis sont présentées devant la commission paritaire pour décision de subvention. Concernant les subventions de fonctionnement, les associations bénéficient d'un montant forfaitaire unique de 200 euros. Ce sont les subventions d'aide à projet qui font l'objet de ces décisions en commission mixte paritaire.

La commission a eu lieu le 13 février 2023. Le compte-rendu du Conseil municipal précise les demandes des associations et les montants attribués. Cette année, nous y avons ajouté les associations culturelles.

**Madame MOROT**

Je ne prendrai pas part au vote, étant adhérente à plusieurs associations.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

**6. RAPPORT N° 1-1993 : Appel à projets dans le cadre de Villejuif Respire**

**Madame LEYDIER**

Il s'agit de la troisième édition estivale de Villejuif Respire. Nous avons initié ce projet de développement du service public pendant la période estivale dès le début de notre mandat. Il est important d'avoir un Villejuif vivant, festif et citoyen pendant l'été. Par rapport à notre triptyque, il est également important de permettre aux habitants de faire ville ensemble, dans des temps informels et dans un cadre interquartiers. L'idée est que des gens, de tous âges, se déplacent et se rencontrent.

Nous avons également de fortes inquiétudes eu égard aux difficultés financières des habitants, liées à la hausse des prix de l'alimentaire. Le budget des vacances risque de passer à la trappe. Villejuif Respire permettra de donner aux habitants des moments de convivialité.

L'édition 2023 commencera par la Fête de la Musique, bonne entrée en matière, et se poursuivra jusqu'à la rentrée, au mois de septembre. Elle a vocation à mailler la Ville. Des villages itinérants seront définis, même si les lieux n'ont pas encore été identifiés. Cette édition cherche à favoriser la prise d'initiative citoyenne, avec la création d'une commission, à laquelle les élus de l'opposition sont associés. Une représentation totale du Conseil municipal est prévue dans cette commission où tout citoyen peut venir proposer un projet d'initiative et obtenir un financement, si la commission en décide. Les projets subventionnés le seront dans la limite de 800 euros par projet.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

**7. RAPPORT N° 3-1981 : Attribution d'une subvention au théâtre Romain Rolland pour une aide à la création artistique, à l'éducation artistique et culturelle et à l'organisation d'un festival des arts de la rue en septembre 2023**

**Madame MORIN**

La Ville de Villejuif subventionne traditionnellement le théâtre Romain Rolland. La politique culturelle de la Ville est aussi très importante. Le théâtre Romain Rolland fait rayonner la Ville et

contribue à la création. Il a rassemblé 26 000 spectateurs en 2021-2022, essentiellement en provenance de Villejuif. Cette année, tous les spectacles sont complets. Le théâtre propose aussi des cours de pratique amatrice, faisant l'objet d'un festival tous les deux ans. Il a eu lieu le week-end dernier. Les pratiquants amateurs ont pu présenter leur création à cette occasion.

Nous proposons une subvention de 120 850 euros pour le théâtre Romain Rolland, soit un montant identique à celle de l'an passé. S'y ajoutent 4 000 euros supplémentaires dans le cadre du festival qui se tient tous les deux ans. Je vous remercie.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

#### **8. RAPPORT N°3-1988 : Versement d'une subvention pour le soutien aux championnats de France OMS 2023**

**Monsieur BULCOURT**

Avant de commencer, je souhaite avoir une pensée pour le jeune Amine, que le service des sports et moi-même avons pris sous notre aile lors de la corrida et qui a perdu la vie aujourd'hui à 14 ans suite à une maladie.

La subvention proposée est attribuée chaque année à l'OMS et s'élève à 28 000 euros. Elle sert au remboursement des frais liés aux championnats de France. Les clubs présentant des compétiteurs aux championnats de France sont remboursés sur présentation des factures. Ce dispositif fonctionne depuis plusieurs années.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

#### **9. RAPPORT N° 3-1942 : Subventions 2023 aux associations et clubs sportifs pour la saison sportive 2022/2023**

**Monsieur BULCOURT**

Ce rapport sur les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs est voté chaque année. Depuis le début du mandat, nous avons défini des critères pour rendre la répartition de l'enveloppe budgétaire transparente et équitable, à la demande d'un certain nombre de clubs. Ces critères doivent cependant encore faire l'objet de certains ajustements pour répondre complètement aux ambitions de notre majorité en matière de politique sportive et aux attentes des clubs de la Ville. Ces ajustements feront l'objet de discussions qui débiteront dans une dizaine de jours entre l'OMS et le service des sports de la Ville. Ils seront présentés en commission des sports, puis votés en Conseil municipal.



Le tableau de répartition des subventions versées a été produit sur la base des informations inscrites au dossier des demandes de subvention remises par les clubs. Après une séance ajournée, la commission a validé lors d'une deuxième séance le principe du tableau. Toutefois, six chiffres divergeaient. Avec l'accord de la commission, j'ai demandé qu'une vérification des chiffres soit faite entre l'OMS et le service municipal des sports. Les deux parties sont tombées d'accord. La répartition est celle indiquée dans le rapport.

Si le poids économique du secteur du sport représente 1,8 % du PIB, soit 38 milliards d'euros, cela englobe les dépenses des ménages, des collectivités territoriales, de l'État et du secteur privé, ainsi que les dépenses de marchandisation du sport, comme les paris sportifs, avec toutes les dérives que cela peut induire. Au contraire de ces dépenses qui servent avant tout les intérêts du capitalisme, les moyens alloués au sport sont dérisoires. Le budget du Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques s'établit à 987 millions d'euros, soit 0,3 % du budget global de l'État. Le budget de l'Agence nationale du Sport est de 451 millions d'euros, qui est pour partie dédié au sport de haut niveau. La ventilation de ces budgets dépend de la feuille de route et des orientations politiques qui ne servent pas l'intérêt de tous.

Ainsi, les collectivités territoriales, et particulièrement les communes, se retrouvent à devenir la première source de financement public des associations sportives, en tenant compte à la fois des subventions et des commandes publiques, et ce malgré la baisse de la dotation de l'État, quasiment nulle aujourd'hui.

La loi NOTRe, qui a changé la cartographie du champ institutionnel, a eu pour conséquence de priver les communes de ressources fiscales, ce qui a pour conséquence, dans nombre d'entre elles, la diminution des services se traduisant, pour le champ sportif, par une baisse des aides attribuées aux associations et par d'immenses difficultés à entretenir le patrimoine sportif.

À Villejuif, vous l'aurez remarqué, ou pas, le Budget Primitif abonde l'enveloppe budgétaire de 30 000 euros, alors qu'elle n'avait pas évolué depuis des années. Elle passe donc de 730 000 à 760 000 euros, soit une augmentation de 4,11 %. Une nouvelle fois, Villejuif fait les efforts nécessaires pour permettre à tous les habitants d'accéder aux mêmes droits, au même bien-être, de s'émanciper sur un pied d'égalité.

### **Madame ESCLANGON**

Je fais partie de la commission des sports. Je rappelle à Monsieur BULCOURT que nous sommes à sa disposition pour organiser plus de réunions et travailler sur les critères qui ne font pas encore entièrement consensus parmi les associations sportives. Il s'agit aussi de retravailler sur les dossiers de subvention, afin de présenter un document facile à appréhender pour les présidents de club.

Vous parlez de 760 000 euros, mais j'ai noté pour ma part un budget de 740 000 euros, soit 730 000 euros pour les clubs et 10 000 euros pour le sport adapté. Pouvez-vous expliquer l'écart ?

### **Monsieur BULCOURT**

L'enveloppe à destination des clubs est passée de 730 000 à 760 000 euros. 10 000 euros supplémentaires sont destinés au sport adapté et au handisport.

### **Monsieur MEYNE**

Les clubs sportifs souhaitent la continuité des critères. Il s'agit peut-être de revenir sur leurs poids respectifs. C'est un autre problème, mais les critères ne sont pas remis en cause par les clubs sportifs. Je ne participerai pas au vote, puisque je fais partie d'un club sportif.

### **Monsieur BULCOURT**

Les critères sont en chantier. Ils nous ont été demandés par un certain nombre de clubs sportifs pour aboutir à une plus grande transparence et équité. Ils doivent être compréhensibles par tous et pour tous. Conviennent-ils à ce stade ? En sommes-nous satisfaits ? Non, cela ne suffit pas. Les commissions sont des commissions de travail. Nous allons donc retravailler sur ces critères. D'ici une dizaine de jours, un premier rendez-vous est prévu avec l'OMS dans cette optique. Cela sera traité en commission. Vous aurez donc votre mot à dire. Nous avons un peu moins d'un an pour progresser sur cette question et faire valider ces ajustements en Conseil municipal.

### **Monsieur DUBOC**

Le groupe des élus Villejuif Ecologie votera sans réserve pour cette délibération qui détermine le montant des subventions attribuées aux associations et aux clubs sportifs. Nous approuvons aussi l'augmentation de l'enveloppe de 30 000 euros pour 2023 et en profitons pour saluer toutes celles et tous ceux qui vont vivre ce volet du mouvement associatif. Grâce à leur engagement et à leur motivation, la cinquantaine d'associations et de clubs ont pu repartir après la crise sanitaire et créer du lien social en faveur des Villejuifaises et des Villejuifois. Ces encouragements valent aussi pour les clubs du sport adapté et du handisport, qui font l'objet d'un rapport spécifique.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup pour ce salut aux bénévoles du mouvement sportif, du mouvement associatif et du mouvement culturel, qui a dû se relever de la crise sanitaire. Je vous propose de voter.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

## **10. RAPPORT N° 3-1999 : Versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du gala de boxe Villejuif Boxing Show**

### **Monsieur BULCOURT**

Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour le Villejuif Boxing Show, dont c'est la cinquième édition. Elle s'élève à 40 000 euros et doit permettre à l'académie de boxe de Villejuif de reconduire cet événement en partenariat avec la Ville.

Pourquoi reconduire ce gala ? Au même titre que nous travaillons sur l'accès à la culture pour tous, il nous paraît évident de permettre aux Villejuifois, et notamment aux jeunes, d'accéder à un événement sportif de haut niveau. Les événements de ce type coûtent très cher et sont souvent éloignés de la Ville. Il est donc important de permettre à la jeunesse d'accéder à ce type d'événement. Je souhaite également un grand succès à notre boxeur qui se déplace ce week-end à Saint-Brieuc.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

### **11. RAPPORT N° 3-2000 : Versement d'une subvention pour le soutien aux clubs handisport et adapté**

**Monsieur BULCOURT**

L'enveloppe s'élève à 10 000 euros. Elle a été mise à part. La question s'est posée quant à sa répartition. Le choix a été fait de recenser l'ensemble des licenciés handisport et sport adapté, soit 152 licenciés. L'enveloppe a ensuite été divisée par 152, soit 66 euros par salarié. Il reste deux euros.

**Monsieur MEYNE**

Je ne participerai pas au vote, car je fais partie d'une association concernée par cette enveloppe.

**Monsieur BULCOURT**

Ce week-end se déroulera le lancement de la semaine olympique et paralympique, alors que la journée de l'autisme est programmée dimanche. De nombreux clubs offriront la possibilité aux enfants et aux parents de pratiquer différents sports en sport adapté.

**Madame PASQUET**

Je tiens à saluer l'initiative de notre majorité d'avoir prévu cette enveloppe de 10 000 euros, qui va permettre à plus de Villejuifois de pratiquer une activité sportive. Développer la sensibilisation au handisport est une volonté de la part de notre majorité. La journée de l'autisme, dimanche, se déroulera au stade Guy Boniface et au stade nautique. Je tenais à remercier Karine DUCHOCHOIS et l'administration pour l'organisation de cette journée. L'illumination de l'hôtel de ville en bleu aura lieu dans les jours à venir. Des affiches annonçant l'événement seront apposées chez l'ensemble des commerçants de la Ville.

### **Monsieur le Maire**

Le stade Boniface est ouvert au public. Vous pourrez venir les encourager. J'ai un doute sur l'ouverture de la piscine au public.

### **Madame PASQUET**

Non, ce n'est pas prévu.

### **Madame BRIENZA**

Je tiens à souligner l'utilité de telles mesures d'incitation au développement du sport adapté par un bonus financier. Notre groupe est tout à fait favorable à cette mesure. La Ville a ce pouvoir, et même ce devoir, d'essayer d'inculquer de l'inclusion par les moyens à notre disposition. Il faut rappeler l'importance de l'inclusion dans tous les domaines de la société, y compris par le sport et par les loisirs. Il n'y a pas de raison de ne pas entreprendre cet effort.

La journée de l'autisme a lieu très bientôt. Nous espérons pouvoir tenir prochainement la commission accessibilité, dont un des volets porte sur les questions relatives au sport et aux loisirs. Nous y portons une grande attention.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

## **12. RAPPORT N° 3-1970 : Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de la restauration collective municipale 2018-2024 de la Ville de Villejuif.**

### **Monsieur MEYNE**

La Ville délègue à la SEMGEST la gestion des cantines scolaires (réalisation et livraison des repas) dans le cadre d'une délégation de service public. Nous assumons la distribution auprès des enfants et l'encadrement de ces derniers pendant la pause méridienne. Cette DSP datant de 2018 arrive à échéance en 2024. Il y a deux choix : soit nous relançons un appel d'offres pour une nouvelle DSP, soit nous prolongeons le contrat d'un an. C'est cette dernière solution que nous avons choisie, parce que le prestataire de la DSP renouvelle son propre prestataire pour préparer les repas. Négocier un contrat de prestation pour un an le mettrait en situation délicate. Le choix fait lui permet d'être dans une situation plus confortable. Le projet de suppression des bacs en plastique est compliqué parce qu'il remet en question les offices. Il faut réaliser des travaux pour améliorer la qualité des repas. La loi Egalim date de 2018, mais il faut maintenant agir, ce qui prend un peu de temps. Quant à la transition vers le bio, vous avez posé une question, mais vous n'avez pas lu les documents et vous n'avez pas écouté ce qui a été dit à ce sujet. Le choix a été fait de réaliser cette transition de manière progressive, année par année, en mobilisant chaque année une somme de 120 000 euros pour

augmenter la part de bio dans les cantines. En outre, nous sommes dans un contexte économique complexe pour la restauration, puisque l'alimentation coûte cher. Avant de mettre en œuvre une DSP, nous avons préféré prendre une année de réflexion. Cela explique le choix d'un avenant.

Dans cet avenant, nous intégrons des points qui n'avaient été initialement pas prévus dans la DSP, notamment l'école Simone Weil. J'ai entendu quelques piques sur la qualité de l'alimentation. Nous servons 700 000 repas par an. Je défie quiconque d'être parfait sur 700 000 repas par an. Si vous voulez venir nous parler de ce sujet, il existe une commission restauration. Les élus de l'opposition n'y sont pas représentés, mais je prends le pari de vous y inviter. À la fin de chaque commission sont servis les repas qui ont été servis aux enfants. Vous pourrez goûter vous-mêmes les plats servis à nos enfants et en mesurer la qualité. En général, les parents ressortent agréablement surpris. Il peut y avoir des ratés, comme à l'école Paul Vaillant-Couturier, confrontée à un problème de pesage des brocolis. La SEMGEST a été alertée. La diététicienne de la SEMGEST s'est rendue à l'école. Le problème a ainsi été résolu.

Je vous informe que la DSP prévoit des pénalités demandées au prestataire préparant les repas en cas de raté. Le prestataire paie une compensation lorsque de tels ratés surviennent.

Je vous demande d'accepter cet avenant et suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

#### **Monsieur le Maire**

J'en profite pour remercier les équipes de la SEMGEST qui réalisent un travail considérable avec la municipalité, les agents d'office et Philippe MEYNE pour élaborer ces 700 000 repas.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

### **13. RAPPORT N° 2-1618 : Convention avec SOS FAMILLE EMMAUS du Val-de-Marne pour l'accès aux soins des Villejuifois en situation précaire**

#### **Monsieur COIS**

Concernant la convention entre la Ville et SOS Familles Emmaüs Val-de-Marne, le non-recours aux droits est massif en France s'agissant de l'accès aux soins. Il peut être lié à la complexité de la constitution des dossiers ou à leur délai de traitement. Pour la CMUC, ce non-recours aux droits représente 800 millions d'euros par an. Cela peut aussi être lié à des refus de soins, certains médecins refusant les patients CMU et AME.

La convention proposée est simple : elle s'appuie sur la connaissance des publics et le savoir-faire en accompagnement d'une association reconnue comme SOS Familles Emmaüs et sur l'universalité de l'accueil permise par le centre municipal de santé. Le CMS va accueillir les bénéficiaires de l'association, qui n'auraient pas eu accès à la santé. De son côté, l'association bénéficiera de l'accès à un lieu pour mettre en œuvre son projet associatif. Le coût est neutre pour la Ville ; c'est l'association qui accompagne et paie les prestations.

### **Madame ESCLANGON**

Je vous manquais, Monsieur LAFON ! Pourtant, nous sommes dans la même commission. Vous m'avez donné les réponses pendant celle-ci, mais je souhaite revenir sur le projet de centre médical municipal au niveau des Esselières. La convention fonctionnera-t-elle au niveau de ce centre ou portera-t-elle uniquement sur Paul Rouquès, ce qui suppose de voter sur une autre convention ? Je souhaite seulement rappeler que ce dernier centre était saturé sur le plan des consultations. Pourra-t-il absorber une arrivée plus importante de patients ? Une phrase m'a un peu étonnée : « à l'issue de ce bilan, si l'association l'estime nécessaire et valide le parcours de soins... » Ce qui est gênant, c'est que l'association valide un parcours de soins. En général, cette validation repose sur un médecin. Je ne vois pas pourquoi ce rôle est dévolu à l'association. Est-ce validation au sens de financement, ce que je comprendrai davantage ? En tout état de cause, notre groupe votera pour.

### **Monsieur COIS**

Je ne veux pas être moqueur, mais la réponse se trouve dans l'article 1, qui mentionne les médecins des centres municipaux de Villejuif. C'est donc prévu dans la convention. Pour les deux autres questions, je vous remercie pour votre considération pour le service public de santé. Le travail a été mené en partenariat avec la Direction de l'action sociale et de la santé. La possibilité de répondre favorablement aux demandes de l'association dans le cadre du service municipal de santé a été mesurée. J'ajoute que cela concerne des patients villejuifois. Il s'agit de leur redonner accès à ce service public auquel ils ont droit. Pour la validation du parcours de soins, vous avez vous-même donné la réponse : il s'agit de continuer à financer un parcours de soins qui peut s'inscrire dans des moments particuliers. Un bénéficiaire peut avoir constitué un dossier, puis obtenir le soutien de l'aide médicale d'État quelques jours plus tard. Il bénéficiera dès lors des soins dans ce cadre, et non dans le cadre du projet associatif.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

### **14. RAPPORT N° 2-1808 : Convention de partenariat avec la mission locale IN-NOVAM pour faciliter l'accès aux soins des personnes suivies par la mission locale**

### **Madame KADRI**

La mission locale IN-NOVAM reconnue d'intérêt général propose de renouveler la convention avec la commune de Villejuif afin de réaliser un bilan de santé des jeunes de 16 à 25 ans et de permettre l'accès aux soins à des jeunes qui n'ont pas de couverture sociale et qui ne peuvent pas payer ces soins. L'enveloppe dédiée aux missions locales versée par la Région diminuerait de moitié, soit de 500 000 euros, pour les six missions locales. Alors que Villejuif entend faire de la jeunesse une priorité, Madame PECRESSE entend la sacrifier, tout comme Monsieur CAPITANO, président du Conseil départemental, qui vient de faire le choix de fermer l'institut de formation des auxiliaires de puériculture situé à Vitry-sur-Seine. Les jeunes sont sacrifiés dans une logique d'économie contribuant à dégrader leur situation. Ces choix politiques sont incompréhensibles.

La convention de partenariat proposée amènera de nouveaux patients et permettra de réaliser des bilans de santé des jeunes au sein des centres municipaux de santé. Dans l'intérêt de la jeunesse villejuifoise, nous vous demandons d'approuver ce rapport.

#### **Madame TAILLE-POLIAN**

La mission locale est aujourd'hui fragilisée par la politique régionale décidée de manière totalement unilatérale par Madame PECRESSE, qui consiste à recentrer les moyens de la Région sur les offres de formation, et non sur les besoins des jeunes. La mission locale est aidée pour permettre à la Région d'avoir un bon bilan, et non pour permettre aux jeunes de s'en sortir. Cette modification n'a donc pas vocation à aider les jeunes, mais à optimiser les moyens de la Région, sans égard pour leur utilité réelle. Cela fragilise notre mission locale, qui a toujours évolué auprès de la jeunesse de nos villes. Je salue les équipes qui y travaillent au quotidien, parce qu'ils apportent beaucoup aux jeunes qu'ils suivent. Nous avons déposé un vœu dans ce Conseil municipal pour attirer l'attention sur l'espace dynamique d'insertion, l'association FAIR qui aidait des dizaines de jeunes de Villejuif chaque année. Malheureusement, en dépit de notre mobilisation et de l'appel à l'État, elle n'a pas pu continuer ses activités. C'est désormais un service public auprès de la jeunesse la plus en rupture qui disparaît dans notre Ville. Il faut essayer de trouver des moyens pour l'accompagner, mais les collectivités, notamment la région, s'en dédouanent. Je trouve que c'est suffisamment grave pour le souligner.

#### **Madame MANTION**

Pour le groupe Réinventons Villejuif Ecologiste et Socialiste, nous tenons à saluer les deux conventions reliant les CMS avec la mission locale et SOS Familles Emmaüs Val-de-Marne. Le système de couverture universelle est étendu en France, mais seulement partiel, notamment lorsqu'on prend en compte la part de renoncement aux soins pour des raisons financières. Dans le contexte actuel, avec notamment la loi Darmanin, l'aide médicale d'Etat est remise en question et instrumentalisée dans des débats politiques. Villejuif, ville de santé, est également une ville de santé de proximité et de défense de l'accès aux soins pour toutes et tous. Pour tout ce que cela peut apporter aux habitants, nous sommes vraiment partie prenante de ce projet d'extension de l'accès aux CMS pour les personnes éloignées de l'accès aux soins.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

### **15. RAPPORT N° 2-1992 : Approbation de la convention de partenariat avec l'association des Commerçants et Artisans de la Ville de Villejuif**

#### **Monsieur PLUSQUELLEC**

Il s'agit d'une première convention entre la Ville et l'association des Commerçants et Artisans prévoit le prêt de salles, l'engagement de notre manager commerce, dont je tiens à souligner la qualité du travail, et une aide financière pour faire vivre des animations. Nous voulons les

coconstruire avec eux. Cette convention est signée pour une année et évoluera au gré des relations entre la Ville et cette association.

### **Madame ESCLANGON**

Je trouve que la somme allouée est un peu maigre. Nous aurions pu faire un effort. L'événementiel est également confronté à l'inflation (louer une sono, engager des artistes...), alors que cette activité engendre des frais. Nous sommes contents d'avoir ces commerçants dans notre Ville. Nous pourrions les soutenir davantage. Nous sommes néanmoins favorables à la convention.

### **Monsieur PLUSQUELLEC**

C'est une première convention, qui vient s'ajouter à d'autres dispositifs (1 000 euros de la Semaine commerçante, financements prévus pour les associations). Une relation se construit peu à peu, dans le respect mutuel. J'entends leurs remarques, j'entends votre remarque, mais nous allons procéder progressivement.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

## **16. RAPPORT N° 1-1823 : Projet de convention avec deux opérateurs de téléphonie mobile pour l'installation d'une antenne au stade Louis Dolly**

### **Madame KACIMI**

Cette délibération clôt une démarche initiée il y a plusieurs mois, respectant notre ambition d'une meilleure maîtrise de l'implantation des antennes de téléphonie, en concertation avec les opérateurs. Le projet vise à concéder à Free Mobile et à SFR une convention d'occupation domaniale de 12 ans, sur les emplacements de mâts d'éclairage au stade Louis Dolly se trouvant du côté des tribunes et du parc des Hauts-de-Bruyère. Il s'agit de la poursuite de l'opération déjà enclenchée avec la concession d'emplacement pour Orange et Bouygues côté voirie, votée en Conseil municipal l'année dernière. En effet, une sous-couverture chronique de la part des quatre opérateurs était constatée, l'usage de la téléphonie mobile étant particulièrement intense à certaines heures avec la présence de l'autoroute A6.

Les mâts actuels d'éclairage du stade devaient être remplacés dans le cadre de la rénovation du stade. Ils seront déposés et remplacés par des mâts appartenant aux opérateurs et disposant de dispositifs de radiodiffusion. Les éléments d'éclairage du stade seront repositionnés dans une concomitance de travaux pour éviter les chantiers multiples. Les quatre mâts ne sont pas dans une zone d'exclusion, conformément à la charte antenne. Certes, ils ont une hauteur importante, mais ils remplacent des mâts existants, ce qui ne dénaturera pas le paysage urbain. Ces installations viendront combler le manque de couverture, tout en permettant une économie substantielle sur le remplacement des mâts d'éclairage du stade (800 000 euros) prévu dans le cadre de la rénovation



## **Monsieur DUBOC**

Le groupe des élus Villejuif Ecologie a déjà exprimé à plusieurs reprises son opposition au déploiement du réseau de téléphonie mobile en 5G à Villejuif. En l'espèce, on aurait pu se contenter d'installer une antenne 3G et 4G dans cet équipement municipal sans entrer dans cette fuite en avant de la 5G, dont on ne sait pas encore quels effets elle aura sur la santé des Villejuifois et dont l'utilité pour les particuliers reste à démontrer. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, notre groupe votera contre ce rapport.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À LA MAJORITÉ (32 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention).**

### **17. RAPPORT N° 1-1961 : Dénomination d'une sente piétonne : Rose Dieng-Kuntz**

#### **Madame BRIENZA**

La sente se trouve à côté de l'école Joliot-Curie, dans le prolongement de l'allée Becquerel. Dans ce quartier, on trouve de nombreux noms en rapport avec la science, dont les deux noms que je viens de donner. Je suis très contente de la méthode choisie pour cette dénomination. Nous nous sommes réunis en commission de nomination. Le but était qu'on soit un peu plus nombreux pour décider. La commission s'est décidée sur trois noms de femmes en lien avec les sciences. Le choix a ensuite été fait par les élèves de l'École Joliot-Curie, toute proche. Je remercie les élèves et le personnel éducatif, qui a soutenu l'initiative. Le vote a été fait par les élèves de CM2 de l'école. Le résultat est le suivant : Rose Dieng-Kuntz a remporté le vote devant Yvette Cauchois et Marguerite Perret. Rose Dieng-Kuntz a la particularité de s'inscrire dans une science plus récente, celle liée à internet et à l'intelligence artificielle.

Le centre de loisirs a également participé, en mettant en place des activités autour des sciences. Je suis donc très contente du processus de décision appliqué pour cette dénomination. Cela répond à nos objectifs. Nous sommes cohérents autour des noms choisis. Nous n'avons pas décidé seuls. Le choix a été fait par des élèves. Je suis très heureuse de ce pouvoir de décision donné aux enfants.

Rose Dieng-Kuntz était une pionnière à plus d'un titre. Elle est née en 1956 à Dakar et décédée en France en 2008. C'était une femme scientifique sénégalaise, spécialiste dans le domaine d'internet et de l'intelligence artificielle. Elle était pionnière à plus d'un titre. Il s'agissait de la première femme africaine à intégrer Polytechnique en 1976, la première femme cheffe de projet à l'Institut National de Recherche en Intelligence artificielle (INRIA) en 1992. Elle a soutenu le web sémantique dès 1995, puis l'Intelligence artificielle dès 2005. À ces époques, ces termes étaient peu connus. Elle fut également pionnière dans la méthode, puisqu'elle a choisi ses sujets de recherche dans une approche pluridisciplinaire complexe, nécessitant la mobilisation de domaines assez éloignés, comme l'informatique et la psychologie. C'était innovant à l'époque, aussi bien en France que dans le monde.

Pour ses recherches, elle a obtenu le prix Joliot-Curie en 2005. Le nom choisi est donc parfaitement adapté, puisque la sente se trouve à proximité de l'école du même nom. Elle a aussi travaillé sur la

sauvegarde de la connaissance dans son entreprise, désormais plus connue sous le nom de Knowledge Management. Ce n'était donc pas uniquement une scientifique spécialisée dans les sciences dures, puisqu'elle s'intéressait aussi aux organisations. Son Directeur de l'INRIA, à Nice, Michel COSNARD, disait qu' « *au-delà de sa personnalité exceptionnelle et de l'exemplarité de son parcours académique et professionnel, nous louons les qualités de visionnaire de Rose Dieng-Kuntz. Au lendemain de l'invention du web, et bien avant sa diffusion planétaire, quelle perspicacité pour entrevoir ses applications, comprendre ses limitations et déchiffrer son évolution. C'est faire preuve non seulement d'une grande audace scientifique et d'une grande confiance en soi, mais aussi d'un rare esprit d'indépendance que de sortir de la voie royale de l'académisme pour se lancer seule sur ce sentier difficile et risqué de l'inconnu et de la découverte.* » Le nom choisi est donc celui d'une femme de recherche, de la découverte, particulièrement visionnaire.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

#### **18. RAPPORT N° 1-1974 : Octroi d'une subvention pour l'envoi d'un conteneur aux Comores**

**Madame MORIN**

Dans le cadre de la politique de relations internationales de Villejuif, le choix a été fait de travailler avec les Comores, c'est-à-dire l'association des Comoriens de Villejuif (SCOV) et la SADEV. L'objectif était d'analyser les besoins sur place pour mener une politique de solidarité concrète en lien avec la politique de la santé de la Ville. Une aide à l'acquisition de matériel médical, à la formation de personnels de santé sur place et dans l'extension d'un bâtiment médical d'accueil d'étudiants est ainsi prévue. Dans le cadre de l'envoi de matériel médical aux Comores, la Ville de Villejuif propose de participer à l'envoi d'un conteneur à hauteur de 2 500 euros, comprenant un fauteuil et un lit médical. Le prix du conteneur est de 7 100 euros. Le montant sera complété par la fondation SADEV.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

#### **19. RAPPORT N° 1-1964 : Adhésion à une Mutuelle de groupe**

**Madame LEYDIER**

En préambule, je rappelle que la Sécurité Sociale reste fondamentale. Il ne faut pas oublier les fondamentaux, alors que le Gouvernement cherche à détricoter la protection sociale. Pourquoi une Mutuelle de groupe ? Cela fait partie de la politique générale envers les agents. Nous avons parlé de régime indemnitaire, de grilles salariales, mais nous ajoutons la Mutuelle de groupe à notre politique. Au même titre, cette année, nous allons mettre en œuvre un budget participatif dédié aux

agents. Nous avons également mis en place de nouveaux locaux pour les agents de citoyenneté et de la direction métropolitaine. Ils ont déménagé dans les anciens locaux de Valdevy.

La mise en place d'une Mutuelle favorise l'attractivité de la collectivité et est un geste de considération pour les agents. Elle a vocation à faciliter l'accès aux soins. De nombreuses personnes pensent ne pas pouvoir y accéder pour des raisons financières. Cela favorise aussi la politique de prévention. Le sujet traité lors de l'heure citoyenne nous conforte dans l'idée que cette dernière est importante pour la santé.

La Mutuelle est une obligation faite aux employeurs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Nous sommes le 29 mars 2023 et avons donc trois ans d'avance. La mise en place d'une Mutuelle fait partie des demandes exprimées par les agents dans deux questionnaires. Le premier questionnaire a eu lieu l'an dernier. La Mutuelle était l'item apparu en premier. Le second questionnaire, qui a fait l'objet d'une moindre participation, a néanmoins fait apparaître l'élément le plus central, l'adhésion à une Mutuelle de groupe. Nous allons aussi augmenter le taux de participation. Le rapport présenté au Conseil municipal précise ce qui reste en termes de prise en charge pour les agents, quelle que soit leur configuration familiale.

Ce rapport a été présenté au premier comité social et territorial de l'année et a fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

## **20. RAPPORT N° 1-1958 : Créations suppressions de postes**

**Madame LEYDIER**

Deux catégories de postes sont concernées. Pour le premier poste à la Direction des affaires juridiques, le dossier de suppression/création a été brillamment présenté au comité social et territorial par la personne qui se trouve derrière moi. Le second dossier porte sur la création d'un poste de directeur/directrice du centre technique municipal. Cette création de poste n'a pas pu être présentée en comité social et territorial, puisque les instances ont été annulées au mois de mars. Elle respecte toutefois le cadre réglementaire.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

## **21. RAPPORT N° 0-1995 : Modification du règlement intérieur du Conseil municipal**

**Monsieur le Maire**

Cette modification concerne le mode de calcul permettant d'ajuster la rémunération des élus en fonction de la présence dans les différentes instances dites obligatoires et l'écriture inclusive.

**Madame BRIENZA**

Je souhaite intervenir sur le règlement intérieur. J'ai fait le décompte des prises de parole des hommes et des femmes. 66 % des prises de parole sont masculines. Cela confirme le sentiment que nous avons d'un déséquilibre important entre la prise de parole des hommes et des femmes. Madame ESCLANGON nous a bien aidés tout à l'heure avec trente minutes ininterrompues. Pour autant, les hommes représentent deux tiers des prises de parole.

Le règlement intérieur établit des règles en matière de prise de parole. Je n'ai pas de solution ferme à ce stade, mais je pense que nous pouvons ouvrir cette réflexion. Il s'agit de trouver une solution pour résorber ce déséquilibre. J'invite les hommes à moins parler et les femmes à davantage s'exprimer.

**Monsieur le Maire**

Merci, Madame BRIENZA, merci Madame ESCLANGON. Je vous propose de passer au vote.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.***

## **22. RAPPORT N° 0-2003 : Répartition des indemnités des élu.e.s de la commune de Villejuif**

**Monsieur le Maire**

En conséquence des nouvelles délégations de Monsieur PARRA-RAMIREZ et de Monsieur ASSOGBA, nous devons modifier la répartition des indemnités.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

***ADOPTION, À LA MAJORITÉ (33 voix pour, 5 abstentions, 0 voix contre).***

**23. RAPPORT N°0-2003 : Calcul des majorations des indemnités de fonction des élu.e.s de la commune de Villejuif**

**Monsieur le Maire**

Il s'agit du même sujet.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À LA MAJORITE (33 voix pour, 5 abstentions, 0 voix contre).**

**24. RAPPORT N° 0-2004 : Élection d'une nouvelle représentante de la Ville à la SEMGEST suite à la démission de Madame CASEL**

**Monsieur le Maire**

Madame ESCLANGON va siéger pour l'opposition et contribuera au rééquilibrage du temps de parole.

*Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.*

**ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.**

**25. RAPPORT N°0-2017 : Vœu relatif au passage en force de la réforme des retraites**

**Madame LEYDIER**

Le vœu qui vous est présenté est en lien direct avec l'actualité. Il est relatif au passage en force de la réforme des retraites.

Considérant le rejet unanime de la réforme des retraites par l'ensemble des organisations syndicales qui travaillent ensemble à proposer un autre chemin depuis plusieurs mois et alertent l'exécutif sur les risques d'un passage en force de cette réforme,

Considérant les mobilisations historiques comptant plusieurs millions de manifestants qui défilent dans toutes les villes de France depuis le 19 janvier dernier,

Considérant les très nombreux secteurs engagés dans une grève de grande ampleur, qui témoigne de l'impossibilité pour les travailleurs de nombreux métiers de souscrire à un nouvel effort qui leur serait, compte tenu de la pénibilité déjà largement ignorée de leur métier,

Considérant la violente répression du mouvement social, largement disproportionnée et condamnée par le Conseil de l'Europe et de nombreuses organisations indépendantes (Amnesty International, Ligue des Droits de l'Homme),

Considérant l'autoritarisme dont a fait preuve l'exécutif en recourant à l'article 49-3 de la Constitution synonyme d'un passage en force,

Considérant le caractère transpartisan de la motion de censure, déposée par un groupe centriste, cosignée par les parlementaires de gauche et votée par de nombreux parlementaires de droite, cette étape marque une rupture forte avec les capacités du gouvernement à conduire sereinement la marche du pays,

Considérant l'impasse dangereuse dans laquelle le Président de la République et son gouvernement ont enserré notre peuple et sa représentation nationale, et de laquelle il faut sortir au plus vite,

Le Conseil municipal de Villejuif demande que le référendum d'initiative partagée, demandée par 250 parlementaires, puisse avoir lieu, afin que notre pays retrouve la concorde à laquelle il aspire dans une période marquée par des crises à répétition.

### **Monsieur ACHOURI**

Je vais essayer de ne pas parler trop longtemps. En guise de rappel historique, avant 1945, le premier régime de retraite, celui des marins, remonte à Louis XIV. Il faudra attendre 1910 pour qu'on s'efforce, sans succès, d'établir en France un régime de retraite pour les plus démunis. De 1928 à 1930, de nouvelles impulsions iront dans ce sens, en vain. En 1941, une allocation aux vieux travailleurs salariés est créée. Elle s'inscrit comme l'ancêtre du minimum vieillesse qui existe encore de nos jours.

En 1945, plusieurs régimes professionnels commencent à coexister de façon disparate. La majorité de la population n'est pas encore réellement couverte face au risque vieillesse. La Sécurité Sociale naît en 1945, suite aux ordonnances d'octobre 1945. C'est aussi la naissance du régime général des retraites qui s'applique à tous les salariés du secteur privé hors agriculture. Le principe de fonctionnement du régime est de créer un système qui fonctionne par répartition. Les cotisations des actifs d'aujourd'hui servent à financer les pensions des retraites la même année. À l'époque, l'âge minimal pour percevoir une retraite complète était de 65 ans. L'idée était de construire un système unique pour tous, mais certaines professions et certains organismes ont préféré leur propre régime. C'est l'origine des régimes spéciaux.

Ce petit rappel met en avant l'importance de garder ce système de retraite par répartition et de continuer à se battre jusqu'à l'abolition de cette réforme injuste et qui attaque de nouveau nos acquis sociaux, au profit du patronat. Cette réforme est rejetée par 82 % de la population française. Au nom du groupe Communistes et Citoyens, nous félicitons et soutenons le mouvement intersyndical, fort de ces millions de grévistes, qui défilent pacifiquement dans la rue et rejoints par la jeunesse de France.

Face à ce mouvement d'ampleur que nous n'avions pas connu dans notre pays depuis 1995, l'Etat répond par un 49-3, un déni de démocratie, ou par la répression policière, menée par la BRAV-M. Ce soir, au nom du groupe Communistes et Citoyens, nous soutenons haut et fort la proposition de loi pour un référendum d'initiative partagé, déposée auprès du Conseil constitutionnel par 250 parlementaires le lundi 20 mars. Nous ne voulons pas d'une régression sociale mais d'une progression sociale pour les travailleurs et travailleuses de notre pays. Nous croyons dans un monde meilleur pour nos enfants et nos petits-enfants. Comme l'a fait le Conseil National de la Résistance,

le 15 mars 1944, mettons en place un programme des jours heureux. Hier, nous n'étions qu'une foule, aujourd'hui nous sommes un peuple.

### **Madame ESCLANGON**

Cela fait quand même deux fois que nous découvrons le vœu à notre arrivée en Conseil municipal. Normalement, il y a un délai légal pour présenter un vœu. Si nous étions arrivés avec un vœu, vous ne l'auriez probablement pas accepté. Puisque nous n'avons pas été prévenus, nous ne prendrons pas part au débat.

### **Madame TAILLE-POLIAN**

Ne pas prendre part au débat dans la situation actuelle de notre pays... Je ne sais pas si vous avez vu que depuis plusieurs semaines, des millions de gens se mobilisent contre ce projet de réforme des retraites. Je pense que vous avez eu le temps de forger votre opinion. Il faut soit retirer ce projet de loi soit en appeler au peuple pour trancher. Il est assez aisé de prendre partie pour ce vœu, même si, comme vous, je l'ai découvert sur table. Je le soutiens pleinement. Je formule le vœu que la raison revienne et que ce projet de loi soit retiré, sans avoir besoin du référendum d'initiative parlementaire, que j'ai eu l'honneur de signer, pour le soumettre au Conseil constitutionnel. Hier, nous avons manifesté. Nous étions encore un million de personnes.

Ces dernières années, au plus fort des manifestations, il n'y avait pas plus d'un million de manifestants. Hier encore, il y avait encore un million de personnes dans la rue, après plusieurs semaines de mobilisation, parce que le rejet de ce projet de loi inutile et injuste est absolument massif dans la population. J'ose encore espérer que le gouvernement reviendra à la raison. D'ici, la prochaine date de manifestation est prévue le 6 avril. Nous serons encore nombreux.

Il existe une deuxième possibilité, c'est que le Conseil constitutionnel invalide ce projet de loi le 14 avril. Les députés et sénateurs de gauche et écologistes ont déposé deux recours, pour demander au Conseil de ne pas valider ce projet sur la forme, un déni de démocratie dès le départ, puisqu'il considèrerait qu'il fallait traiter une question de société majeure comme un projet de finance rectificatif, ce qui posait un problème en termes de respect du débat démocratique. La Constitution a été utilisée pour entraver le débat. Si, d'ici le 14 avril, le gouvernement n'a pas reculé, le Conseil constitutionnel peut invalider ce projet de loi. Nous avons des arguments qui justifient notre demande. Si toutes ces voies sont épuisées, nous serons les uns et les autres à pied d'œuvre pour faire signer ce référendum d'initiative parlementaire, de sorte que 4,6 millions de personnes le signent, parce que le peuple ne veut pas de cette réforme injuste et insupportable au regard de la situation de notre pays. La problématique du système de retraite pourrait être réglée de bien d'autres manières que par l'ajout de deux années de travail supplémentaires, alors que les conditions de travail se dégradent.

### **Madame BRIENZA**

Sur le fond, la réforme prévue est injuste, rejetée par les gens, pénalisante pour les femmes et très dure pour les plus précaires. Tout le monde a compris le message au regard du nombre de personnes dans la rue et du nombre de personnes opposées à cette réforme. Nous n'avons pas besoin de beaucoup de pédagogie. Le gouvernement l'a fait tout seul, en disant que la réforme était

pénalisante pour certains et qu'il n'avait pas le temps de penser à tout. La réforme est injuste et mérite notre plus franche opposition.

Sur la forme, c'est absolument scandaleux. Je suis atterrée par l'attitude du gouvernement en termes de respect du droit, de notre Constitution et de son esprit. Il y a le fait de passer par un PLFSS, qui permet un examen en 45 jours. S'agissant d'une réforme majeure, l'objectif est d'aller au plus vite, ce qui est inacceptable. Aucune loi de retraite n'est passée par la loi de financement de la Sécurité Sociale. Cela pose une question quant à la constitutionnalité du processus. Il en découle un risque de précédent peu sympathique. Le Conseil constitutionnel est très politique et a une certaine proximité avec le monde politique. Si le processus est validé, cela risque de se répéter. S'appuyer sur le PLFSS est donc un scandale en soi.

Tout au long de la procédure, il y a eu un recours à des outils de parlementarisme rationalisé, afin de clore les débats, allant jusqu'au vote bloqué. On ne pouvait entendre que les arguments du gouvernement. Le pouvoir législatif est un des trois pouvoirs, essentiel dans la séparation des pouvoirs. Qu'il soit muselé par le pouvoir exécutif est une violence énorme envers les représentants du peuple et les parlementaires. Je suis donc atterrée.

Je suis également atterrée par le traitement dans la rue. Je suis juriste, mais la liberté de manifestation est réprimée de manière gravissime. Il est grave de ne pas pouvoir aller en manifestation avec des enfants. Il y a une vraie dérive depuis plusieurs années, qui nuit clairement à la liberté de manifester, qui est une liberté fondamentale, reconnue dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme. Ces attaques contre la démocratie et ses fondements et contre les libertés publiques fondamentales sont graves. Il faut prendre le temps de le souligner. Le traitement des manifestations est gravissime. Ce n'est pas parce qu'une manifestation n'est pas déclarée qu'on peut faire n'importe quoi. Il existe une jurisprudence fournie en la matière. Nous risquons de figurer aux côtés de la Russie ou de la Turquie, qui font régulièrement l'objet de condamnations par la CEDH. La France est en à ce niveau.

L'heure est grave, sur le fond et dans le processus, parce qu'on assiste vraiment à un non-respect grave de nos libertés fondamentales. Le groupe écologiste votera ce vœu.

### **Madame MANTION**

Je propose que Madame BRIENZA fasse un point d'étape à la moitié du Conseil municipal, pour qu'on puisse rééquilibrer à mi-parcours. Le groupe Réinventons Villejuif Ecologiste et Socialiste soutient parfaitement le mouvement contre la réforme des retraites et insiste sur le mépris du gouvernement vis-à-vis des catégories populaires, à qui on demande toujours plus, malgré des conditions de travail difficiles et de bas salaires. Ce sont toujours les mêmes à qui on demande le plus. C'est notre démocratie et notre pacte social que l'on met en danger, parce que ces personnes n'ont plus le sentiment d'être considérées par la classe politique. Nous sommes entièrement solidaires avec ce mouvement. Nous serons au rendez-vous le 6 avril.

*Monsieur le Maire soumet le vœu aux voix.*

***ADOPTION, À LA MAJORITÉ.***



L'heure est grave, sur le fond et dans le processus, parce qu'on assiste vraiment à un non-respect grave de nos libertés fondamentales. Le groupe écologiste votera ce vœu.

**Madame MANTION**

Je propose que Madame BRIENZA fasse un point d'étape à la moitié du Conseil municipal, pour qu'on puisse rééquilibrer à mi-parcours. Le groupe Réinventons Villejuif Ecologiste et Socialiste soutient parfaitement le mouvement contre la réforme des retraites et insiste sur le mépris du gouvernement vis-à-vis des catégories populaires, à qui on demande toujours plus, malgré des conditions de travail difficiles et de bas salaires. Ce sont toujours les mêmes à qui on demande le plus. C'est notre démocratie et notre pacte social que l'on met en danger, parce que ces personnes n'ont plus le sentiment d'être considérées par la classe politique. Nous sommes entièrement solidaires avec ce mouvement. Nous serons au rendez-vous le 6 avril.

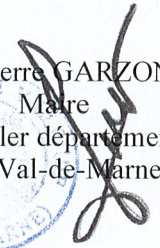
*Monsieur le Maire soumet le vœu aux voix.*


***ADOPTION, À LA MAJORITÉ.***

**Monsieur le Maire**

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 9 mai 2023. La séance est close.

*La séance est levée à 23 heures 20.*

  
Pierre GARZON  
Maire  
Conseiller départemental  
Du Val-de-Marne



Secrétaire de séance  
M. ASSOGBA

